

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



UNIVERSITE MOULOU D MAMMERRI DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALES

Filière : Sciences commerciale

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master

Spécialité : Finance et Commerce International

Thème

**Les Incitations et Les Contraintes à L'Implantation des
Entreprises Étrangères en Algérie**

Présenté par :

-SARI Yasmine

Dirigé par :

Mr SEDIKI A

Membres de jury :

Président : Mr MOUZAOU

Examineur : Mr OUALIKAN

Rapporteur : Mr. SEDIKI Abderrahmane

Promotion 2021/2022

Remerciements

La réalisation de ce mémoire n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien de plusieurs personnes à qui je voudrais témoigner toute ma gratitude.

*Tout d'abord, je voudrais adresser toute ma reconnaissance à l'encadreur de ce mémoire **Monsieur Sediki Abdrerahmane** pour la confiance qu'il m'as accordé en acceptant de diriger ce travail, pour sa patience, sa disponibilité, et surtout ses judicieux conseils qui ont contribué à alimenter ma réflexion .*

*Je remercie également **les membres du jury** pour l'honneur qu'ils me font en acceptant de lire, évaluer et juger ce travail de recherche. Sans oublier tous les professeurs qui m'ont accompagné tout au long de mon cursus universitaire ainsi que toute l'équipe pédagogique de notre faculté.*

*Et pour bien finir, mes chaleureuses salutations vont spécialement à **mes chers parents** pour leur soutien et leurs encouragements, et aussi **mes chères sœurs**.*

Merci à tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin.

Dédicace

*Je dédie ce modeste travail en guise de témoignage de mon amour pour
mes très chers parents « Ali, Zahia »*

Puisse dieu vous protéger et vous accorder une longue vie

*A ma grande sœur « hayat », ma protectrice ainsi que ces deux
adorables enfants « Juba et Mayas »*

A ma chère sœur « Amal », ma confidente

Ma tendre et douce petite sœur « Sabrina »

*Ainsi que mes copines « Dounia, Nesrine, Louiza, Imene, Lydia et
Dyhia »*

*Ma copine Dounia merci pour la force et l'énergie que tu m'apportes
même étant loin de moi*

*Un grand merci pour LOUIZA pour son professionnalisme et surtout
sa patience*

Sans oublier mon bras droit, ami « Anis »

*Je vous remercie tous pour vos encouragements, votre soutien, votre
amour tout au long de ma vie, je n'arriverais jamais à exprimer ma
gratitude et ma reconnaissance pour chacun de vous.*

YASMINE



Sommaire



Sommaire

Introduction Générale	2
------------------------------------	----------

Chapitre I : Investissement Direct Étranger

Introduction au chapitre	7
---------------------------------------	----------

Section 1 : IDE comme une forme d'intervention d'une entreprise à l'étranger	8
--	---

Section 2 : Différents formes de l'IDE	13
--	----

Section 3 : Les avantages pour le pays d'accueil	20
--	----

Conclusion du chapitre I	26
---------------------------------------	-----------

Chapitre II : État des lieux en Algérie

Introduction du chapitre II	27
--	-----------

Section 1 : Le cadre juridique d'IDE en Algérie	28
---	----

Section 2 : Le niveau de présence des entreprises étrangères en Algérie	37
---	----

Section3 : La position d'IDE de l'Algérie au niveau régional	43
--	----

Conclusion du chapitre II	56
--	-----------

Chapitre III : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie

Introduction au chapitre III	58
---	-----------

Section 1 : Étude empirique des déterminants des IDE en Algérie	59
---	----


Section 2 : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie	67
---	----

Conclusion du chapitre III	74
---	-----------

Conclusion Générale	77
----------------------------------	-----------



Liste des abréviations



Liste des abréviations

AAPI : Agence nationale de promotion de l'investissement.

ANDI : Agence nationale du développement des investissements.

ANIREF : Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière.

APN : Assemblée populaire nationale.

BHP: Broken hill propriety company .

BTPH: Société de bâtiments travaux public et hydraulique.

CE : Création d'entreprise.

CEPSA: Compania Espanola de Petroleo SA.

CIC: Crédit industriel et commercial.

CMA-CGM: Companies maritime d'affrètements- compagnie générale maritime.

CNI : Conseil national de l'investissement.

CNRC : Centre national du registre de commerce.

CNUCED: Conférence des nations unis pour le commerce et le développement.

CPEEC: China Petroleum Engineering & construction corp.

CT : Commerce transfrontalier.

EC : Exécution des contrats.

FDI : Foreign direct investment.

FMI : Fonds monétaires international.

FMN : Firmes Multinationales.

GSM: Global system for mobile communication.

HSBC: Hongkong and Shangai banking corporation limited.

Liste des abréviations

IDE : Investissement Direct Étranger.

IDI : Investissements directs internationaux.

MCO : Moindres Carrés Ordinaires.

NTCI : Nouvelle Théorie du Commerce International.

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

OLI: Ownership, Localisation, Internalisation.

OP : Obtention de prêts.

OPC : Obtention d'un permis de construire.

OTA: Office of technology assessment.

PED : Pays en développement.

PIB : Produit Intérieur Brut

PIM : Protection des investisseurs minoritaires.

PNDA : Politique nationale de développement agricole.

PSRE : Programme de soutien à la relance économique.

PTI : Paiement des taxes et impôts.

PVD : Pays en voie de développement.

RE : Raccordement à l'électricité.

RI : Règlement de l'insolvabilité.

SAUR: Société d'aménagement urbain et rural.

TP : Transfert de propriété.



Introduction générale



Introduction générale

Aujourd'hui, l'un des sujets les plus débattus par les économistes est celui de la mondialisation, sa notion, son origine et principalement sa responsabilité en matière de nouveaux enjeux. Les investissements directs étrangers (IDE) sont l'un de ces enjeux, ils occupent actuellement une importante place en raison des effets bénéfiques qu'ils engendrent aux lieux d'implantation puisqu'ils améliorent la performance économique des pays d'accueil, rétablissent équilibres financiers et augmentent leur compétitivité internationale stimulant ainsi la croissance de ces pays.

Les investissements directs étrangers occupent désormais une place de choix dans la plupart des pays du monde du fait de la convergence de deux préoccupations : celles des entreprises cherchant à s'internationaliser et celle des gouvernements qui cherchent à attirer de plus en plus de capitaux étrangers. Dans une conjoncture mondiale marquée par l'intégration et l'interdépendance accrues des marchés, les pays en voie de développement s'ouvrent de plus en plus aux flux financiers et aux échanges internationaux, contrairement aux années 50 et 60 qui était marquées par une forte méfiance envers les firmes internationales (FMN), nous constatons, ces dernières décennies une évolution progressive des politiques de gouvernements de ces pays vis-à-vis des IDE.

Le processus d'implantation à l'étranger d'une entreprise est une démarche complexe à laquelle il faut se préparer minutieusement à l'avance. Conquérir un marché offre de grandes opportunités à l'entreprise mais entraîne également des difficultés. Conscient de ces avantages, l'Algérie a mis en place une série de réformes visant à favoriser son ouverture sur le marché international afin d'attirer le plus grand nombre d'investisseurs étrangers, le pays est doté d'une position géostratégique, des ressources abondantes que les entreprises étrangères recherchent et un marché large, là où il y a un nombre important de consommateurs, mais aussi l'Algérie a mis à la disposition de ces entreprises des déterminants plus au moins attractifs, qui sont subjectif d'attirer leur intention sur le pays, tels que l'exonération des entreprises étrangères en matière de fiscalité sur une base de 3ans, mais aussi d'autres déterminants, qu'ils soient économiques ou institutionnels.

L'extension du marché algérien et la sécurisation grandissante de l'investissement attirent de plus en plus d'investisseurs en Algérie, l'investisseur dispose en Algérie d'une palette de moyens de faire des affaires. Par ailleurs, il est impératif de souligner que l'Algérie recèle un potentiel naturel parmi les plus recherchés, un potentiel qui n'a su être mis en valeur depuis l'indépendance faute de politique économique visionnaire. En effet, l'Algérie est un

Introduction générale

vaste pays, situé au nord de l'Afrique, qui dispose d'une façade méditerranéenne s'étendant sur 1200KM .Ce pays occupe indéniablement une position géographique privilégiée par rapport aux marchés européens et africains, avec une superficie de 2381741 Km², l'Algérie est le dixième plus grand pays du monde et le premier en Afrique, notre pays se caractérise par des richesses naturelles importantes et diversifiées : les réserves de gaz (parmi les plus importantes au monde), le sous sol abrite d'importants gisements de pétrole, de phosphate, de zinc, de fer, d'or, d'uranium, de tungstène, de kaolin

Problématique de la recherche :

L'Algérie compte mobiliser et accompagner de mieux en mieux les investissements directs, qui bénéficient ces dernières années d'un intérêt de plus en plus soutenu, car ils sont considérés comme un paramètre intéressant d'une politique économique sous différents facettes, et une source de financement non génératrice de dettes et comme un canal majeur de transfert de technologie. En outre de sa position géostratégique des ressources abondantes que possède la pays et qui attirent les entreprises étrangères, il faut reconnaître que la politique de l'Algérie en termes d'IDE ou d'implantation des entreprises étrangères n'est pas suffisamment claire en l'absence d'une stratégie stable à long terme. De ce fait, l'étude a pour but d'éclaircir les incitations qui encouragent les pays développés à implanter leurs entreprises dans notre pays ainsi que les obstacles qu'ils rencontreront durant leurs procédures d'implantation, l'étude contient également un aspect théoriques des IDE, leur avantages pour le pays d'accueil, ainsi qu'une étude sur l'état des lieux des IDE en Algérie.

Et pour bien cerner le thème de cette recherche et atteindre ses objectifs, notre travail de recherche s'intéresse à la question suivante : **Quels sont les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie ?**

A partir de cette question principale, plusieurs questions peuvent être posées à savoir :

- En quoi consiste la notion d'investissement direct étranger ?
- Comment ont-ils évolués en Algérie? Leurs avantages pour le pays d'accueil, son cadre juridique?

Objectif de la recherche :

Pour répondre à ces questions, il s'agit ainsi, de présenter les investissements directs étrangers, leurs différentes formes et les facteurs qui ont poussée à se tourner vers la perspective des IDE, et d'analyser aussi l'état des lieux des IDE en Algérie.

Introduction générale

Dans le contexte algérien, nous essayerons de montrer que le développement des IDE et leur attractivité dépend essentiellement de la qualité des institutions et des réformes engagées en vue de promouvoir et d'attirer les investisseurs étrangers.

Après examen du cadre juridique de l'IDE en Algérie, le niveau d'implantation des entreprises étrangères, ainsi que la position d'IDE de l'Algérie par rapport à ses pays voisins (notamment le Maroc et la Tunisie).

Méthodologie de la recherche :

La démarche suivie dans cette recherche est basée sur une recherche documentaire et une consultation de plusieurs ouvrages, revues et textes réglementaires et sites Web relatifs à l'investissement, ainsi qu'une étude comparative.

Structure du travail :

Pour répondre à la question principale ainsi qu'aux questions secondaires, nous avons proposé un plan composé de trois chapitres, chaque chapitre contient 3 sections.

Le premier chapitre est intitulé : « Investissement Direct Étranger IDE » dans lequel on va évoquer officiellement les éléments théoriques de l'IDE, la première section (IDE comme une forme d'intervention d'une entreprises à l'étranger) porteras sur les différentes définitions, les exemples ainsi que les caractéristiques de l'investissement direct étranger, on présentera également la distinction des IDE avec les autres formes d'investissement. Ensuite nous évoquerons les différentes formes de l'IDE, et on termine par les avantages qu'apportes ce dernier pour le pays d'accueil.

Le deuxième chapitre est intitulé : « état des lieux en Algérie » dans ce chapitre on va étudier l'évolution, le cadre juridique, le niveau de présence des entreprises étrangères ainsi la position de l'IDE dans notre pays.

Premièrement, on va procéder au cadre juridique de l'IDE dans lequel on va étudier les différentes lois de l'investissement en Algérie et son évolution à travers le temps, puis la deuxième section sera sur la présence des entreprises étrangères en Algérie et on finit par la position d'IDE de l'Algérie au niveau régional.

Le troisième chapitre est intitulé : « les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie » , la première section seras une étude empirique des

Introduction générale

déterminants des IDE en Algérie dans lequel on vas présenter l'étude de Fatima Boualem sur les déterminants qui sont susceptibles d'influencer les IDE en Algérie, ainsi qu'une analyse des résultats de l'enquête menée dans la wilaya de Tizi Ouzou classée par secteurs . Ensuite la deuxième section portera sur les incitations et les obstacles que rencontrent les entreprises étrangères en Algérie et en dernier on essayeras de proposer quelques recommandations pour l'amélioration du climat d'investissement dans notre pays.



Chapitre I :
Investissement Direct
Étranger (IDE)



Introduction :

Le commerce international est un fait très ancien qui évolue à travers le temps, il correspond au flux de marchandises et de services entre les différents espaces économiques nationaux; parmi les termes qu'inclut le commerce, on trouve l'importation et l'exportation des biens et services, la concession de licences dans d'autres pays et l'investissement direct étranger (IDE).

De nos jours, les investissements directs étrangers (IDE) constituent une nécessité pour le développement économique et social, autant pour les pays sous-développés que pour les pays développés. Ils font partie intégrante d'un système économique mondial ouvert et efficace. Ils constituent en outre l'une des principales causes du développement régional et international et sont censés permettre un développement des compétences et du savoir-faire locaux, ainsi qu'un élargissement des débouchés économiques.

Les investissements directs étrangers occupent désormais une place de choix dans la plupart des pays du monde du fait de la convergence de deux préoccupations : celle des entreprises cherchant à s'internationaliser et celle des gouvernements qui cherchent à attirer de plus en plus de capitaux étrangers.

L'objectif de ce chapitre en premier lieu est de définir l'IDE une forme d'intervention d'une entreprise à l'étranger, la deuxième section portera sur les différentes formes de l'IDE et on finit par les avantages qu'il apporte pour le pays d'accueil.

Section 1 : IDE comme une forme d'intervention d'une entreprise à l'étranger :**Introduction**

L'investissement direct étranger est, depuis longtemps, l'objet de plusieurs études réalisées par les institutions internationales et organismes spécialisés, qui ont donné différentes définitions à ce phénomène, on va aborder la définition de l'IDE selon le FMI ainsi que l'OCDE, suivie de quelques exemples. Ensuite le troisième point de cette section portera sur les caractéristiques de l'IDE et en dernier lieu la distinction des IDE avec les autres formes d'investissement.

1-Définition de l'investissement direct étranger :

Les investissements directs à l'étranger, ou investissements directs étrangers (IDE en abrégé, traduction de l'acronyme anglais *FDI* pour *Foreign Direct Investment*), également appelés investissements directs internationaux (IDI) par l'OCDE sont les investissements réalisés par une entreprise en direction d'une entreprise étrangère. Ces investissements peuvent avoir pour objectif la prise de contrôle de la gestion d'une société aussi bien que la création ou le développement d'une filiale basée à l'international ou encore la fusion. Ils sont principalement guidés par la volonté de réduire les coûts de production (main-d'œuvre moins chère, fiscalité plus avantageuse, proximité de certaines matières premières...) ou de s'implanter sur un nouveau marché. En ce sens, les IDE jouent un rôle moteur dans la multinationalisation d'une firme. Ils sont également très appréciés des économistes pour mesurer l'attractivité économique d'un pays.¹

1-1- Selon le FMI :

Les IDE sont définis par le manuel de la balance des paiements du FMI (5e édition), comme : « l'investissement direct à l'étranger (IDE) est l'action d'un investisseur, basé dans un pays donné (pays d'origine), qui acquiert un intérêt d'au moins 10 % dans une entreprise résidant dans un autre pays ».²

¹ <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-economique-et-financier/1198941-ide-definition-traduction-et-synonymes> Consulté le 30/05/2022 à 13h30mn

² Manuel de la balance des paiements du FMI, 5eme édition

1-2-Selon l'OCDE :

Au début des années quatre-vingt, l'OCDE (1983) a défini l'IDE de la manière suivante : « Toute personne physique, toute personne publique ou privée ayant ou non la personnalité morale, tout gouvernement, tout groupe de personnes physiques liées entre elles est un Investisseur Direct Étranger s'il possède lui-même une entreprise d'investissement direct, c'est-à-dire une filiale, une société affiliée ou une succursale faisant des opérations dans un pays autre que le ou les pays de résidence de l'investisseur ou des investisseurs directs.

L'OCDE définit l'Investissement Direct à l'Étranger ³: « L'IDE est une activité par laquelle un investisseur résidant dans un pays obtient un intérêt durable et une influence significative dans la gestion d'une entité résidant dans un autre pays. Cette opération peut consister à créer une entreprise entièrement nouvelle (investissement de création) ou, plus généralement, à modifier le statut de propriété des entreprises existantes (par le biais de fusions et d'acquisitions. Sont également définis comme des investissements directs étrangers d'autres types de transactions financières entre des entreprises apparentées, notamment le réinvestissement des bénéfices de l'entreprise ayant obtenu l'IDE, ou d'autres transferts en capital». Ces derniers incluent notamment les prêts accordés par une maison-mère à sa filiale implantée à l'étranger.

2- différents exemples d'investissements directs à l'étranger :

Il en existe trois :

- les investissements en capital social qui regroupent les participations de plus de 10% dans l'entreprise, mais aussi les souscriptions aux augmentations de capital et les dotations de succursales, en plus des investissements immobiliers
- les bénéfices réinvestis qui concernent la partie non reversée et mise en réserve des résultats opérationnels courants des filiales et des autres participations à l'étranger. Elle est prise en compte à hauteur de la quote-part du capital social détenu par l'investisseur
- les prêts entre les investisseurs directs et les entreprises dans lesquelles ils ont investi et les prêts entre entreprises appartenant à un même groupe situées dans des pays différents, même lorsqu'elles n'ont pas de lien en capital social.

³ OCDE, Définition de référence des investissements directs internationaux, 4ème édition, 2008, Paris. p45

Les revenus des IDE sont enregistrés dans un autre poste de la balance des paiements, au sein de la balance courante.⁴

3- Caractéristiques de l'IDE :

Parmi les caractéristiques qui définissent le mieux ce concept, on peut souligner les suivantes :

- C'est un transfert en capital.
- Elle est réalisée par une entité économique dans un pays étranger.
- Il s'agit généralement de l'acquisition d'une partie d'une entreprise. Mais une nouvelle société peut également être créée.
- Son but est de réaliser un profit et d'avoir le contrôle d'une entreprise.
- Les experts considèrent l'acquisition d'un minimum de 10 % (du capital social) comme un IDE.
- Cela implique non seulement un transfert de ressources, mais aussi l'implication de l'investisseur dans l'entreprise acquise.
- Il ne faut pas le confondre avec l'investissement étranger indirect ou avec une simple injection de capital.⁵

4- Distinctions des IDE avec les autres formes d'investissement :

L'investissement est l'opération qui vise à maintenir ou à accroître le stock de capital d'un agent économique. Selon leur importance et leur nature, les investissements ne sont pas vus de la même façon au sein de l'entreprise qui accueille ces derniers. Ainsi, les flux de capitaux entrants dans une entreprise ou dans un État peuvent être classés en trois grandes catégories, à savoir : - Les prêts bancaires ; - Les investissements de portefeuille (indirect) ; -

Les investissements directs. Les prêts bancaires désignent un ensemble de capitaux prêtés à des conditions commerciales particulières. Ces derniers sont généralement instables et varient d'une année à une autre au gré de la préférence ou de la défaveur manifestée par les banques d'affaires pour un pays ou une région donnée. Par contre, un investissement de portefeuille correspond à l'acquisition de valeurs mobilières, de dépôts et d'actifs financiers dans le but de rentabiliser le fond excédentaire. Les investisseurs sont toujours à la recherche d'une rentabilisation de leurs fonds qui proviennent soit d'intérêts et de dividendes ou de la

⁴ <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-economique-et-financier/1198941-ide-definition-traduction-et-synonymes/>

⁵ <https://economy-pedia.com/11041070-foreign-direct-investment-fdi#menu-1>

vente de leurs actifs a un prix plus élevé. Ces investisseurs peuvent être (des institutions financières, des courtiers, des investisseurs institutionnels comme les sociétés d'assurances ou des fonds de pensions, des sociétés industrielles ou des particuliers)⁶. Les investissements de portefeuille signifient aussi l'achat de parts ou d'actions de société étrangère (inférieur à 10 % du capital social) ou d'obligations en termes de placement financier, d'une durée plus ou moins courte. La distinction des IDE avec les autres formes d'investissements doit être faite pour des raisons comptables, juridiques ou statistiques. La distinction entre ces investissements se fait au niveau de seuil de participation. Si la société possède plus de 10% du capital investi, on parlera d'un investissement direct. Par contre, si le pourcentage est inférieur à 10 % on parlera alors de l'investissement de portefeuille. Le tableau suivant montre la comparaison entre l'investissement de portefeuille et les IDE

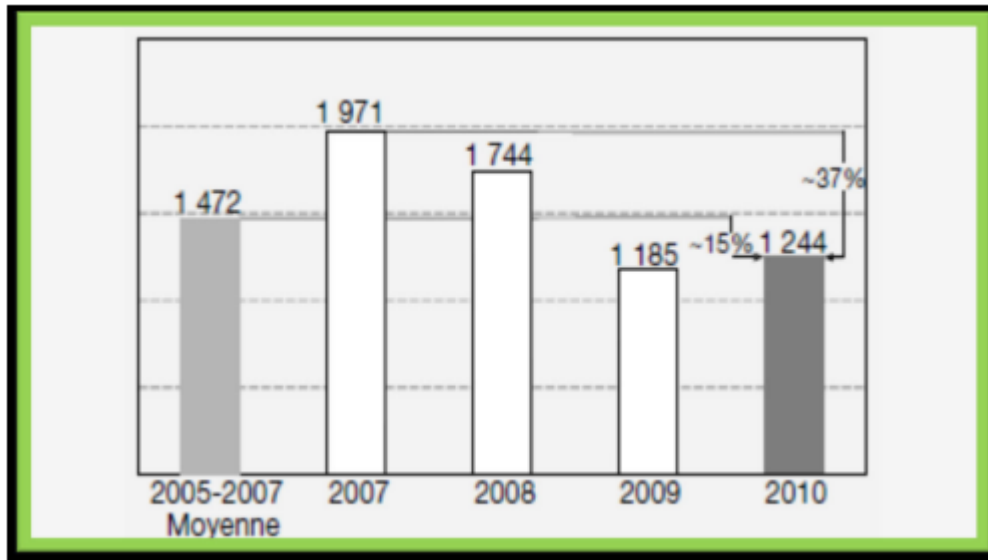
Tableau N° 01 : la comparaison entre l'investissement de portefeuille et l'investissement direct étranger

Critères	Investissement direct étranger	Investissement de portefeuille
Définition	Constitution ou la création d'un site de production ex nihilo ou le rachat d'un site de production existant. Parts acquises >à 10%	Achat de parts ou titres financiers d'une société étrangère dans le but de percevoir des revenus (sous forme de dividendes ou intérêts). Parts acquises <à10%
Durée	investissement à long terme	Investissement à court terme
Logique	Industrielle (produire, créer de l'emploi)	Financière, spéculative (s'expose à des risques pour en tirer profit)

Source : D. TERSEN, J-L BRICOUT : l'investissement international, Armand Colin/Masson, Paris ,1996.

⁶ HARRISON., A, DALKIRAN., E et ELSEY., E. « Business international et mondialisation », Edition Boeck, Bruxelles, 2004, P.315.

Figure N°1 : flux mondiaux d'IDE entre 2005-2010 en milliards de dollars



Source : CNUCED, « Rapport sur l'investissement dans le monde », Nation Unis, New York et Genève, 2011, p. 10.⁷

⁷ CNUCED, « Rapport sur l'investissement dans le monde », Nation Unis, New York et Genève, 2011, p. 10.

Section 2 : Différentes formes de l'IDE⁸ :

L'investissement direct étranger (IDE) est au centre de la problématique de développement. Il occupe désormais une place importante dans la plupart des pays du monde du fait de la convergence de deux préoccupations à savoir celle des entreprises cherchant à s'internationaliser et celle des gouvernements qui cherchent à attirer plus de capital.

L'investissement direct étranger peut se faire selon deux modalités principales, celle qui consiste à créer une entreprise nouvelle (on parle d'investissement de création Greenfield Investment) ou plus généralement, celle qui consiste à modifier le statut de propriété existante (par le biais de Fusions et d'Acquisitions). Ainsi, ces investissements peuvent se présenter sous différentes formes, à savoir : la création de filiales ; les transplants ; les fusions-acquisitions ; les joint-ventures ; et les nouvelles formes d'investissement international

1-Les différents formes de l'IDE :

1-1-La création de filiales :⁹

Jusqu'aux années 1970, l'investissement ex nihilo ou Greenfield, c'est-à-dire par création de nouvelles unités de production, constitue la forme principale, sinon exclusive de l'IDE dans le monde. C'est de cette façon qu'historiquement, les premières multinationales, originaires des pays industrialisés (tels que le Royaume-Uni et la France) investissent dans les Pays en Voie de Développement (PVD)

La création d'entreprise présente des avantages spécifiques pour l'investisseur, qui s'assure le contrôle maximal de l'opération par rapport à d'autres types d'investissement. Par ailleurs, il conserve la maîtrise technologique au sein de la filiale, ce qui limite l'éventualité de transfert de technologie non désiré par l'investisseur.

Néanmoins, ce type d'investissement a connu un retrait au profit d'autres formes et qui est expliqué essentiellement par la durée nécessaire pour l'installation et le démarrage de l'activité d'une unité de production nouvellement créée (allant jusqu'à trois ou quatre ans) alors que les

⁸ Denis Tersen : « L'investissement international », Editions ARMAND COLLIN, Paris, 1996, pp. 6 - 16.

⁹ Denis Tersen (1996), op. Cit., p. 8.

autres formes permettent de prendre position et de démarrer leur activité immédiatement sur le marché d'accueil.

Le recul enregistré par cette forme d'IDE, témoigne ainsi, de l'importance du facteur temps dans l'environnement concurrentiel où les firmes disposent de délais réduits pour s'adapter aux évolutions des marchés que ça soit du côté des concurrents ou de celui des clients.

Tableau n°2: les avantages et les inconvénients à la création des filiales :

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">• Très bonne connaissance du marché.• Maîtrise de la politique commerciale.• Permet de donner un caractère local au produit (nationaliser le produit)• La présence de l'exportateur à travers la filiale contribue à rassurer les clients.• Simplification des opérations commerciales, administratives ...	<ul style="list-style-type: none">• Investissement de départ élevé et couts fixes relativement importants.• Risque politique et commerciale élevé en particulier dans certain pays car l'engagement est à moyen terme.• Besoin d'une connaissance approfondie de la législation et la réglementation locale (juridique, fiscalité, etc.).

Source : Amelon Jean-Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p.214¹⁰

1-2 - Les transplants :

Transplant est une forme particulière de création de filiale, elle s'est développée au cours de la décennie 1980 à l'initiative des entreprises japonaises du secteur automobile implantées aux États-Unis. Ainsi, dans la seconde moitié de la décennie, ces investissements s'étendent à l'Europe, puis à l'Asie.

Ce type d'investissement s'inscrit à l'origine dans une optique strictement défensive de l'investissement international, en réponse à une menace effective ou attendu de restriction de l'accès au marché. Par la suite, les transplants s'étendent à d'autres secteurs manufacturiers pour contourner des politiques commerciales protectionnistes. A la fin des années 1980, l'appréciation rapide du Yen par rapport au dollar fournit une seconde raison aux industriels nippons de recourir aux transplants.

¹⁰ Amelon Jean-Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p.214

Bien que faisant partie du champ de l'IDE par création de filiales, les transplants s'en différencient sur le fond par leur faible insertion dans l'économie du pays d'accueil.¹¹

1-3- Les fusions-acquisitions :

Le terme de fusions-acquisitions désigne les opérations de croissance externe par lesquelles une entreprise prend le contrôle d'une autre entreprise en acquérant au moins 50 % de son capital. Tous les secteurs d'activité et les grands pays industrialisés ont connu ce type d'opération¹²

En effet, plusieurs types d'opérations peuvent être distingués parmi les fusions acquisitions, telles que les opérations verticales, horizontales, de diversification, stratégiques, ou enfin des opérations financières.

En réalisant une opération de fusion-acquisition, l'investisseur attend de nombreux effets positifs, à savoir : un renforcement de la position concurrentielle, les fusions acquisitions sont un moyen d'atteindre la taille critique sur un marché régional ou mondial et accroissent le pouvoir de marché de l'entreprise vis-à-vis des fournisseurs, des prêteurs et des consommateurs.

Dans certains cas, l'opération permet à l'entreprise d'acheter une part de marché lui donnant une place de leader mondial sur son secteur. Mais au-delà de la part de marché, l'investisseur acquiert également avec l'entreprise son savoir-faire, sa technologie et ses avantages spécifiques. Un délai de réaction, les choix stratégiques de la firme exigent des délais de réaction réduits, et cela dans une situation de concurrence renforcée qui caractérise certains marchés très concentrés. Dans ce contexte, les fusions-acquisitions sont le moyen le plus rapide pour pénétrer un marché et saisir des opportunités d'implantation. Une réduction des coûts, l'accroissement de la taille de l'entreprise lui permet de réduire ses coûts en les amortissant sur un plus grand volume de production (économies d'échelle).

¹¹ Denis Tersen (1996), op. Cit., p. 9

¹² 2 Idem, pp. 8 - 10.

Tableau n°3 : Les avantages et inconvénients de la fusion-acquisition.

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Rapidité de conquête de marché, par acquisition d’une entreprise et de son marché. • Permet de supprimer des concurrents • Acquisition de compétences locales. • Acquisitions de notoriété 	<ul style="list-style-type: none"> • Opérations complexes à structurer • Mobilisation des ressources financières importantes • Taux d’échec élevé

Source : Amelon Jean-Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p 216.¹³

1-4- Les joint-ventures :

Au cours des années 1970, les joint-ventures (equity joint-ventures, co-entreprise en français) se sont développées dans le cadre des relations économiques Nord-Sud. Ainsi, les pays en développement voyaient dans cet investissement « partagé » un moyen de mieux contrôler les multinationales occidentales. Puis, dans les années 1980, la création de joint-ventures s’est étendue aux pays de l’OCDE.

Son principe étant simple : une entreprise locale crée en commun avec une entreprise étrangère une société mixte, dont elles détiennent le capital dans des proportions voisines (de 50/50 à 60/40)¹⁴

En effet, les motivations à l’origine des créations de co-entreprises diffèrent selon leur localisation, ainsi :

Dans les pays industrialisés : la création d’une joint-venture dans ces pays est essentiellement répondu à des motivations stratégiques de la part des firmes, qu’il s’agisse d’accélérer le processus d’internationalisation, de partager des coûts de développement de plus en plus élevés dans les secteurs de haute technologie ou de réaliser des économies d’échelle ;

Dans les pays en développement (PED) : dans ces pays, la réalisation d’une joint-venture par une multinationale s’agit souvent d’une stratégie décidée que d’une contrainte subie par la firme étrangère et imposée par les autorités du pays d’accueil. En effet, cette contrainte peut être soit directe (réglementaire) ou indirecte (dans le cas par exemple où les

¹³ Amelon Jean-Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p 216

¹⁴ Denis Tersen (1996), op. Cit., pp. 10 - 11.

contrats publics soient accordés en priorité à des firmes étrangères qui se sont associées avec un partenaire local).

Tableau n°4: Les avantages et les inconvénients de la joint-venture :

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Pénétration plus facile et rapide des marchés grâce à l'expérience et aux compétences du partenaire local (culture, contrats, clientèle...) • Bon contrôle de la politique commerciale et financière de l'entreprise exportatrice affecte des collaborateurs à la JV et qu'elle ait un droit de regard 	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéfices potentiels doivent être partagés, mais la JV peut aussi permettre d'en faire plus. • Coûts de création et le cas d'échéant de dissolution assez importants • Investissements en temps et humains plus importants que pour d'autres formules. • Risque de conflits d'intérêt.

Source : Amelon Jean-Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p211.¹⁵

2- Les nouvelles formes d'investissement international :

Les différents types d'IDE précédemment cités ont comme caractéristique commune d'impliquer un flux transnational de capitaux et de permettre aux investisseurs de garder un niveau de contrôle élevé de leurs opérations à l'étranger.

Toutefois, ces formes d'investissement ont des contreparties et ceci essentiellement en termes de coût. En effet, quand les débouchés sont incertains (ceci dans les cas par exemple de pays à situation difficile) ou bien lorsque les résultats sont aléatoires (le secteur de la recherche et développement), les entreprises vont chercher alors à minimiser leurs engagements financiers et choisir de s'associer à des entreprises nationales, ceci dans le cadre de formules encore plus flexibles, telles que les licences et les franchisages ; ¹⁶la sous-traitance ; la concession de réseau public ; le contrat de partage de la production.

2-1-Les licences et les franchisages :

Par un accord de licence, un industriel accorde un droit (exclusif ou non) de fabrication ou de commercialisation à une firme étrangère et ceci pour une durée de temps limitée et en contrepartie d'un paiement. Le plus souvent le paiement résulte d'un pourcentage par rapport

¹⁵ Amelon Jean-Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p211.

¹⁶ Denis Tersen (1996), op. Cit., pp. 15 – 16.

au chiffre d'affaires (royalties) ou bien par rapport aux bénéficiaires. Pour ce qui est du franchisage, ce type de contrat conçoit que le franchisé (qui correspond à une entreprise locale) reçoit du franchiseur (correspondant à une entreprise étrangère) le droit d'utiliser sa marque de fabrique pour vendre des produits ou des services. Dans cette forme d'investissement, la technologie est considérée comme un actif, il s'agit en d'autre terme d'achat de droit d'utilisation puisque la technologie reste la propriété du vendeur.

Tableau n°5 : Les avantages et les inconvénients de la licence :

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Moyen rapide et peu coûteux de pénétrer sur un marché étranger et développer la notoriété d'une marque. • Capital à investir faible par rapport à d'autres modes d'implantation à l'étranger. • Rentabilisation des investissements en R&D. • Risque commercial nul. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le licencié étant un concurrent potentiel, risque de perte de marché. • Risque de contrefaçon par imitation de la marque ou du brevet. • Difficulté potentielle de coordonner un licencié • Difficulté de contrôler la qualité des produits et de la politique commerciale, donc risque pour l'image de marque du donneur de licence

Source : Amelon Jean-Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p205¹⁷

Tableau n°6 : Les avantages et les inconvénients de la franchise :

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Permet le développement de l'activité et une diffusion rapide des produits ou services au niveau international. • Franchiseur demeure propriétaire de la marque et du savoir-faire commercial • L'exportateur conserve le contrôle de la politique commerciale jusqu'au point de vente 	<ul style="list-style-type: none"> • Formule réservée aux exportateurs possédant un savoir faire reconnu, codifiable et transférable à l'étranger • Sélection des franchisés est difficile • Risque d'imitation et de concurrence à terme avec les anciens franchisés

Source : Amelon Jean-Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p206.¹⁸

¹⁷ Amelon Jean-Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p205

¹⁸ Amelon Jean-Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p206.

2-2- La sous-traitance :

Le recours à la sous-traitance s'est fortement développé dans le commerce international. Le principe est d'assurer plusieurs implantations dans différents pays. Les avantages tirés de ce type d'investissement consistent essentiellement en une masse salariale réduite, une meilleure autonomie financière et une possibilité de répartir les différents risques de production entre différents fournisseurs et leurs usines.

2-3- La concession de réseau public (ou contrats de clé en main) :¹⁹

Avec la reconnaissance des carences des systèmes de gestion publique directe, les appels aux compétences privées, pour gérer les réseaux publics d'infrastructures, se sont multipliés. Ainsi, les pays en développement mais également les pays industrialisés, font appel au savoir-faire d'entreprises étrangères en matière de gestion, dont les formes financières sont variées, selon qu'ils prévoient la construction du réseau, sa réhabilitation ou le simple transfert de sa gestion, ceci diffère d'une situation à l'autre.

2-4- Le contrat de partage de la production :²⁰

Ce type de contrat consiste à ce que l'entreprise étrangère sollicitée, s'engage à entreprendre la prospection et la production dans certaines zones géographiques précises et reçoit en contrepartie une part prédéterminée de la production après que les coûts engagés auraient été couverts. Ce type de contrat est couramment utilisé dans l'industrie pétrolière. Depuis sa montée en puissance à la fin des années 1980, les IDE ont gagné en maturité et en complexité. Les différents pays qu'ils soient développés ou en développement ne considèrent plus les implantations d'entreprises étrangères sur leur territoire comme une menace ou un danger, mais au contraire, ils aspirent à tirer le plus possible d'avantage du fait des effets incontournables qu'ils ont sur leur économie.

L'investissement direct étranger (IDE) est considéré aujourd'hui parmi les plus importantes sources de financement pour le développement des pays d'accueil, grâce aux effets bénéfiques qu'il engendre. Parmi les autres flux de capitaux, il est celui qui permet un transfert direct des capitaux sans coûts importants et le plus apte à participer à la promotion des systèmes productifs locaux et, par conséquent, à contribuer au développement des économies d'accueil.

¹⁹ Denis Tersen (1996), op. Cit., p16

²⁰ L. Bouzeine et S. Horchani : « Privatisation et Investissement Direct Etranger, cas de la Tunisie », Colloque sur les Investissements Directs Etrangers, Tunisie, Mars 2006, p. 8.

Section 3- Les avantages pour le pays d'accueil :²¹

Le volume des investissements directs étrangers (IDE) à destination des pays en développement s'est considérablement accru au cours des années 90. L'intérêt porté aux investissements étrangers dans les pays en développement est généralement justifié par de nombreuses attentes : leur impact sur la croissance, les apports en ressources financières, l'ouverture aux marchés internationaux (débouchés, approvisionnements, adaptation aux normes etc.), la hausse de la productivité, l'amélioration des capacités de gestion locales et les transferts de technologies. Les travaux empiriques tendent cependant à relativiser ces résultats dans le cas des pays en développement.

De nos jours, les IDE sont perçus comme des facteurs bénéfiques à l'économie d'accueil, du fait de leur contribution à la croissance et au développement. Non seulement parce qu'ils mettent des ressources financières stables à la disposition de l'économie mais encore parce qu'ils représentent un conduit pour les transferts de technologies et des compétences managériales. A cet effet, nous traiterons l'impact des IDE sur la croissance économique, ainsi que, sur les préoccupations sociales et environnementales.

1 -Croissance et développement humain :

Selon Lucas, les capitaux ne vont pas forcément là où ils sont les plus rares, car les rendements des investissements sont plus importants là où la main-d'œuvre est la mieux formée et les infrastructures les plus développées. Ce qui explique pourquoi les capitaux se dirigent, en fait, là où leur présence est déjà forte.

S'appuyant sur les travaux de Barro et Lee (1994), Borensztein, De Gregorio et Lee (1998) montrent notamment que le stock de capital humain est essentiel pour déterminer l'amplitude des effets des IDE sur la croissance. Ces résultats devraient conduire s'interroger plus précisément sur les facteurs initiaux et sur les seuils de développement (capital humain, infrastructures etc.) à franchir pour que les IDE aient des effets positifs sur la croissance des pays les moins avancés.

²¹ Claire Mainguy : les investissements directs étrangers dans les pays en développement : la diversité des impacts, Éditions l'Harmattan Amazon, France pp 71-81

1-2- croissance et investissement internationaux : ²²

Les problématiques portent soit sur les effets des IDE sur les investissements nationaux soit sur l'efficacité de l'un par rapport à l'autre. Borensztein, De Gregorio et Lee (1998) montrent également que les IDE auraient un effet positif sur les investissements nationaux.

Selon les résultats de De Soysa et Oneal (1999) et ceux de Borensztein, de Gregorio et Lee (1998), les IDE seraient plus efficaces que les investissements intérieurs en raison des liens des FMN (firmes multinationales) avec les marchés internationaux tant pour les approvisionnements que les débouchés et les technologies et compétences de gestion auxquelles elles ont accès. Bussman et al (2002), ciblant leurs tests sur les pays en développement, trouvent que les investissements étrangers, tout comme les investissements intérieurs, ont un impact sur les revenus moyens des pays en développement.

1-3-Croissance et politique commerciale :

La relation entre IDE et politique commerciale fait émerger deux types de questionnements : d'une part, dans quelle mesure les politiques commerciales permettent-elles de mieux tirer parti des IDE dans le pays d'accueil ? D'autres part, quel sera l'impact des IDE sur la balance commerciale (son signe, la structure des exportations et importations) ?

Sur le premier point, des politiques protectionnistes dans les pays d'accueil auront pour effet d'attirer des IDE guidés par la nécessité de contourner la protection du marché intérieur, ne résultant pas ainsi de la recherche d'avantages comparatifs et apparaissant comme une solution de « second rang ». Cependant, des tests économétriques effectués par Borensztein et al (1998), qui restent prudents quant aux résultats, suggèrent que des distorsions sur les marchés des changes ou en termes de politiques tarifaire n'affectent pas les flux d'IDE. D'autres tests effectués plus tôt distinguant pays pratiquant la substitution aux importations et pays orientés vers la promotion des exportations, montraient des meilleurs résultats pour ces derniers.

Sur le second point, l'impact des IDE sur le commerce extérieur est souvent considéré comme fondamental pour les pays en développement pour lesquels il s'agit de pallier, à court terme, le

²² Claire Mainguy : les investissements directs étrangers dans les pays en développement : la diversité des impacts, Éditions l'Harmattan Amazon, France p73

manque de devises .Mais les IDE peuvent aussi être à l'origine d'un creusement du déficit commercial des pays d'accueil.

1-4- Croissance et réduction de la pauvreté :²³

Dans un contexte marqué par le renouvellement des analyses sur lesquelles reposent la coopération et l'aide au développement, les travaux concernant les impacts des IDE sur les pays en développement s'intéressent également au rôle qu'ils peuvent jouer dans la réduction de la pauvreté.

Les articles de Jalilian et Weiss (2002) et Klein, Aaron et Hadjimichael (2001) posent explicitement la question de la relation entre IDE et réduction de la pauvreté. Les IDE ont un impact positif sur la croissance et la croissance un impact positif sur la réduction de la pauvreté .Les IDE sont pour la « croissance (qui) est bonne pour les pauvres » (Dollar et Kraay, 2000) . Ce lien peut se faire notamment par l'intermédiaire du marché du travail. Jalilian et Weiss (2002) mettent cependant l'accent sur certains problèmes relatifs à la mesure de la pauvreté : choix de la ligne de pauvreté, comparabilité des données entre pays, etc.

L'impact des IDE sur la réduction de la pauvreté passe notamment par la création d'emplois .Selon te Velde et Morrisey (2002), les FMN paient mieux leurs salariés, qui sont en général plus qualifiés, mais elles créent peu d'emplois non qualifiés à part dans le textile et sont donc peu susceptibles de réduire la pauvreté. Dans un Survey axé sur l'impact des IDE sur le développement humain, Chudnovsky et Lopez (1999) considèrent que l'importance de l'emploi direct généré par les FMN dépend bien entendu des secteurs mais que globalement c'est l'emploi indirect, c'est-à-dire lié aux effets d'entraînement qui est déterminant. Ils évoquent quelques tendances : le montant des emplois créés sera plus important en cas de nouveaux investissements plutôt que dans celui de rachats, dans le secteur des services plutôt que dans l'industrie, quand les couts locaux du travail sont faibles etc.²⁴

²³Claire Mainguy : les investissements directs étrangers dans les pays en développement : la diversité des impacts, Éditions l'Harmattan Amazon, France p 76

²⁴ Claire Mainguy : les investissements directs étrangers dans les pays en développement : la diversité des impacts, Éditions l'Harmattan Amazon, France p 78

2- Le rôle des IDE vis-à-vis des entreprises locales :

On considère généralement que les firmes étrangères obtiennent de meilleurs résultats et sont plus efficaces que les entreprises nationales (Blomstrom, Globerman, Kokko, 2000). Et cela peut provenir du fait que les FMN investissent dans les secteurs où la productivité est la meilleure. Mais il peut objectivement s'expliquer par l'intégration internationale des firmes étrangères qui bénéficient de réseaux d'approvisionnement plus étendus et de débouchés dans leur pays d'origine ou dans des pays tiers. La présence des firmes étrangères peut aussi permettre une offre plus diversifiée sur le marché national. De plus, elles introduisent de nouvelles technologies, de nouvelles méthodes de production, des produits de qualité et peuvent ainsi obliger les firmes locales à se moderniser, à accroître leur productivité.

3- Les transferts de technologies et les effets d'apprentissage :

« Les progrès technologiques ont rendu la mondialisation techniquement et économiquement possible, en réduisant les coûts de communication et de la coordination internationale et en permettant une meilleure intégration de la conception de la production et de la distribution dans des réseaux informatisés. (De 1984 à 1992 le coût du fret aérien a baissé de 20%, celui du fret maritime de 30%.) »

Les transferts de technologies et les effets d'apprentissage dépendront tout d'abord des effets d'entraînement sur l'économie d'accueil. Ces effets sont liés aux relations avec les fournisseurs locaux qui sont beaucoup plus importants dans le cas de firmes étrangères intéressées par le marché intérieur que par celles qui visent l'exportation.

Les IDE constituent un des principaux moyens qui disposent les pays hôtes pour accéder aux technologies. Blomstrom, Globerman, Kokko (2000) et Kumar (2002) analysent notamment les conditions dans lesquelles les firmes étrangères sont incitées ou non à transférer des technologies vers leurs filiales.

Le rôle des IDE dans les transferts de technologies sera l'objet d'un processus d'apprentissage itératif. En effet, un niveau élevé de développement humain attirera plus d'IDE (Kolstad et Tondel, 2002), qui auront plus de retombées sur l'économie d'accueil au travers de la formation et du transfert de compétences provenant des firmes étrangères; cette amélioration des compétences de salariés peut à son tour être facteur d'attractivité de facteurs étrangers. Ces effets d'apprentissage sont cependant souvent limités au secteur d'activité et ne peuvent en aucun cas pallier à la nécessité d'un niveau de formation de base (OCDE, 2002)

L'investissement direct étranger (IDE) a fait preuve de résilience dans le contexte des crises financières, Cette résilience pourrait inciter bien des pays en développement à privilégier l'IDE relativement à d'autres formes de flux de capitaux, perpétuant une tendance observée de longue date.²⁵

Les économistes tendent à être favorables à la liberté des flux internationaux de capitaux, car elle permet d'obtenir le meilleur taux de rendement. Les flux de capitaux libres de restrictions peuvent présenter plusieurs autres avantages, comme le note Feldstein (2000). Premièrement, les flux internationaux de capitaux réduisent les risques pour leurs détenteurs en leur permettant de diversifier leurs prêts et investissements.

Deuxièmement, l'intégration mondiale des marchés de capitaux peut contribuer à la diffusion de pratiques optimales en matière de gouvernement d'entreprise, de règles comptables et d'application de la loi.

Troisièmement, la mobilité des capitaux dans le monde limite la mesure dans laquelle les gouvernements peuvent mener de mauvaises politiques. Outre ces avantages, qui s'appliquent en principe à toutes sortes d'entrées de capitaux privés, Feldstein (2000) et Razin et Sadka (à paraître) notent que les gains procurés par l'IDE aux pays hôtes peuvent revêtir bien d'autres formes.²⁶

- L'IDE permet des transferts de technologie — en particulier sous forme de nouveaux types d'intrants de capital fixe — que les investissements financiers ou le commerce des biens et services ne peuvent assurer. L'IDE peut aussi promouvoir la concurrence sur le marché intérieur des intrants.

- L'IDE s'accompagne souvent de programmes de formation du personnel des nouvelles entreprises, ce qui contribue au développement des ressources humaines du pays hôte.

- Les bénéfices engendrés par l'IDE augmentent les recettes fiscales du pays hôte. Certes, les pays choisissent souvent de renoncer à une partie de ces recettes quand ils réduisent les impôts sur les bénéfices des sociétés pour attirer l'IDE. Ainsi la forte diminution des recettes fiscales de ce type dans certains des pays membres de l'OCDE est peut-être imputable à cette

²⁵ <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2001/06/pdf/loungani.pdf>

²⁶ <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2001/06/pdf/loungani.pdf>

concurrence L'IDE devrait donc, en principe, contribuer de ces diverses façons à l'investissement et à la croissance dans les pays hôtes.

Les IDE peuvent non seulement participer au développement économique et humain d'un pays en apportant les fonds nécessaires pour financer une partie des investissements intérieurs, mais ils peuvent aussi constituer un moyen de transfert de nouvelles technologies et du savoir-faire industriel et commercial, ainsi que permettre la création de nouvelles opportunités d'emploi. Mais pour cela, les pays d'accueil doivent disposer d'un cadre juridique attractif afin d'attirer le maximum d'IDE.²⁷

²⁷ HAID, Zahia, La politique d'attractivité des IDE en Algérie, cas de la banque BNP PARIBAS, sous la direction de MALIK Samir, Mémoire de Magistère en Sciences Economiques, Université Abu Bakker Belkaid Tlemcen (Algérie), 2012, p.5 .

Conclusion :


Le premier chapitre étudie le cadre conceptuel de l'investissement direct étranger. De ce fait, nous avons présenté les définitions proposées dans la littérature, les caractéristiques de l'IDE ainsi que quelques exemples, en plus nous avons précédé à l'analyse des multiples formes d'investissement direct étranger qui existe. Ensuite on a présenté les avantages qu'apportent les IDE pour le pays d'accueil.

Les investissements étrangers directs ont connu généralement une évolution croissante. La dernière crise financière internationale avait un impact négatif sur l'évolution des flux d'investissements directs étrangers mais les choses ont commencé à se redresser. Par ailleurs, les FMN demeurent le vecteur essentiel qui véhicule les IDE à travers notamment, le phénomène des fusions acquisitions. Donc, la présence des entreprises sur un territoire étranger se fait par un arbitrage entre la localisation et la délocalisation des firmes multinationales qui lui offre des opportunités à court ou à long terme.


L'importance des flux des IDE ces dernières années, montre qu'ils sont devenus un élément incontournable et une source de financement recherchée par la plupart des pays. En effet, leur intégration au programme d'investissement justifie leur apport comme source de croissance et de développement.

Ainsi, les effets bénéfiques des IDE sont considérés comme substantiels.

En effet, l'intérêt des IDE se manifeste non seulement par les entrées de capitaux qu'ils engendrent pour le pays d'accueil, mais également, par leur apport de technologie et de savoir-faire technologique et organisationnel et un accès à de nouveaux marchés. Grâce à ces retombées positives qui se manifestent à différents niveaux, les IDE peuvent contribuer d'une façon active à la croissance et au développement économique des pays d'accueil. Pour les pays en développement, les IDE constituent la solution aux problèmes de développement et de dette. Ce qui explique, les efforts déployés par plusieurs pays, qui se livrent à une concurrence accrue, pour attirer d'importants flux d'investissement international.



Chapitre II :
État des lieux en Algérie



Introduction :

L'investissement national et étranger, privé et public, représente indubitablement l'un des axes les plus importants dans les politiques économiques des États développés et ceux en voie de développements. Le régime juridique de l'investissement étranger en Algérie n'a cessé d'être au centre des débats. D'essence économique, c'est pourquoi le législateur algérien a légiféré en masse sur le sujet notamment, à partir des années 1990, à l'occasion de l'adoption de la loi n 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Cette dernière était en effet le début d'un long processus de transition et d'orientation économique vers l'économie de marché. Actuellement le régime juridique de l'investissement étranger en Algérie est régi principalement par la loi 16-09 relative à la promotion de l'investissement, accompagné d'un ensemble de décrets d'application. Cette récente réforme du droit des investissements est une avancée importante dans la gestion, l'accueil et le traitement des investissements étrangers en Algérie, et ce au regard de tous les avantages qui sont consentis au profit des investisseurs, ainsi que, l'assouplissement des procédures d'installations d'entreprises étrangères sur le territoire national.¹

¹ Le régime d'investissements étrangers en Algérie : aspects juridiques Abderrahmane Benhama, UNIVERSITÉ PARIS I PANTHÉON-SORBONNE École doctorale de Droit de la Sorbonne Département de droit privé

Section 1 : Le cadre juridique d'IDE en Algérie

Le climat juridique des affaires en Algérie, ne cesse de faire l'objet de réformes depuis l'indépendance. Ces réformes traduisent clairement la politique générale de l'Algérie qui se caractérise par une hésitation entre le modèle socialiste et le modèle libéral. L'indépendance de l'Algérie entraîna une désorganisation économique notamment à cause du départ de nombreux opérateurs économiques. Pour combler le vide ainsi causé, de nombreuses entreprises se sont constituées en comités d'autogestion pour continuer leurs activités. Cette période se caractérisa par le principe de souveraineté à tous les niveaux.

1- Une libéralisation progressive (1988-1996) :

Au cours des années 1980, sous l'effet de la poussée libérale qui envahissait l'économie mondiale au début de la décennie, de la détérioration des marchés pétroliers et de l'aggravation du stock de la dette extérieure, l'Algérie s'est vue contrainte d'adopter un plan de réformes afin d'entamer la transition d'un système socialiste vers un système consacrant l'économie de marché. À côté de la liberté du commerce à l'intérieur du pays, le législateur a décidé d'ouvrir le secteur du commerce extérieur aux individus désireux de l'exercer. Cela se concrétisa par l'article 19 de la Constitution de 1989 qui abrogea le monopole étatique sur le commerce extérieur².

L'Algérie n'échappe évidemment pas au mouvement de la mondialisation et elle doit être attractive afin d'exister dans un monde qui devient de plus en plus pragmatique et libéral. Après 1988, la politique d'investissement en Algérie fut régie par plusieurs textes juridiques.

2- Le régime juridique de déclaration des investissements à partir de 1990 :

La loi 90-10 sur la monnaie et le crédit consacre pour la première fois de l'histoire de l'Algérie la liberté d'investissement dans le secteur bancaire au profit des investisseurs nationaux et étrangers³. En vertu de l'article 183, elle reconnaît aux non-résidents la possibilité d'investir en Algérie dans toutes les branches qui ne sont pas expressément réservées à l'État, conformément aux textes réglementaires que le Conseil de la monnaie et du crédit a promulgué

² Article 19 de la constitution de 1989 stipule : « l'organisation du commerce extérieur, même si elle relève toujours de la compétence de l'État, va être désormais précisée par la loi qui en détermine les conditions d'exercice et de contrôle »

³ IGHOUL OULED RABAH Safia, « Le principe de la liberté du commerce et d'industrie », Revue critique de droit et sciences politiques, faculté de droit, université Mouloud Mammeri, n°2, 2006 p.66

en tenant compte des critères suivants: l'équilibre du marché des changes, le développement de l'emploi, le perfectionnement de la force de travail local et l'acquisition de technologie.⁴

3-Le code de 1993 (décret législatif n° 93-12 du 05 octobre 1993) :

L'année 1993 fut décisive dans le choix du passage à une économie fondée sur l'initiative individuelle et privée qui privilégie les mécanismes du marché pour la répartition des ressources nationales, ainsi que l'ouverture de l'économie algérienne à l'économie mondiale⁵. Ce dispositif était très incitatif par rapport aux précédents. Il traduisait le souci du législateur et des autorités algériennes d'attirer le maximum possible de capitaux étrangers dans une période où le pétrole se vendait à moins de 10 dollars. Cette loi repose sur plusieurs principes fondamentaux qui résument clairement la volonté des autorités algériennes à promouvoir l'investissement étranger. Ces principes sont essentiellement rattachés à la liberté d'investir pour les résidents et les non-résidents.

4-L'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement :

Le principe directeur est que les avantages accordés sont à la mesure des investissements : plus les intérêts pour l'économie algérienne sont importants, plus les avantages accordés sont nombreux. L'ordonnance 01-03 comme ce fut souligné précédemment, a apporté des changements importants par rapport au régime de l'investissement en vigueur depuis le 5 Avril 1993. C'est en raison des résultats décevants en matière d'investissement étranger, que le législateur s'efforça de rendre le marché algérien plus attractif. Récemment, la loi de finances complémentaire pour 2014 a procédé à un allègement procédural en supprimant la condition de soumission des projets d'investissement susvisés à l'examen préalable du Conseil National de l'Investissement (CNI). Toutes ces mesures incitatives furent prises dans le cadre de la loi de finances complémentaire pour l'année 2014. Elles seront abordées dans notre second titre réservé au traitement administratif des investissements nationaux et étrangers, ainsi que l'ensemble des avantages qui leur sont accordés.

⁴ ALLOUI Farida, L'impact de l'ouverture du marché sur le droit de la concurrence, sous la direction de ZOUAIMIA Rachid, de Magistère en Droit, option droit des affaires, Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou (Algérie), 2011, p.40

⁵ ZOUAIMIA Rachid, « Le régime des investissements étrangers en Algérie », in Journal du droit international, 1993, p.10

5- La Loi de finances complémentaire de 2009 :

Cette loi traduit en effet, une planification hésitante de l'économie nationale. Une loi qui selon les spécialistes du domaine, arrive dans une période de croissance de l'économie algérienne. De telles mesures ont coupé l'élan à cette croissance. En effet, après presque une décennie d'application de cette loi, on remarque une baisse considérable du flux d'investissement en Algérie.

La loi de finances complémentaire pour 2009 a affirmé le retour de l'État dans le champ économique. On constate une remise en cause de tous les avantages et les démarches produits. Et ce à double titre ; on relève en effet une centralisation excessive du pouvoir de décision en rapport avec l'investissement, on note ensuite le revirement du législateur sur la question de la célérité dans le traitement des dossiers des investisseurs. Mais, au-delà de ces mesures, la loi de finances pour l'année 2009 a réinstauré une règle dite de mixité du capital, en obligeant tous les opérateurs étrangers et les algériens non-résidents sur le territoire national, de s'associer avec un partenariat local public ou privé, en détenant au maximum 49% des parts sociales de l'entreprise ou du projet en question.

La règle 51/49% fut instaurée par la loi de finances complémentaire pour l'année 2009. Le législateur algérien a réintroduit cette règle dans le droit des investissements alors qu'il l'avait abandonnée depuis 1993. Cette règle est dite de mixité du capital, ou investissement sous forme de partenariat. Elle prévoit clairement que dorénavant tout investissement en provenance de l'étranger doit être réalisé dans le cadre d'une mixité de capital de l'entreprise. Le pourcentage de ce capital doit être égal ou supérieur à 51% pour la partie algérienne, et 49% au maximum pour la partie étrangère.

La loi n°16-09 du 3 août 2016 relative au développement de l'investissement est organisé autour de 4 principaux axes :

- Allègement de certaines procédures afin de fluidifier la réalisation des investissements ;
 - Apurement de la loi sur l'investissement de certaines dispositions afin de s'aligner sur les pratiques internationales ;
 - Refonte du système des régimes incitatifs suivant leur impact sur l'économie nationale ;
- Ajustement du cadre réglementaire en matière d'investissement étranger et son éligibilité à la garantie de transfert de capitaux

6-Texte extrait de la loi des finances 2022 :

* Art. 48. — Les dispositions de l'article 161 du code des impôts directs et taxes assimilées, sont modifiées, complétées et rédigées comme suit : « Art. 161. — Les entreprises étrangères sont tenues : 1) d'adresser, par lettre recommandée, avec accusé de réception, au service fiscal gestionnaire, dont dépend le lieu d'imposition, dans le mois qui suit celui de leur installation en Algérie, un exemplaire du contrat conclu. Tout avenant ou modification au contrat principal doit être porté à la connaissance du service fiscal gestionnaire dans les dix (10) jours de son établissement. Dans les quinze (15) jours qui suivent la réception de ces documents, le service fiscal gestionnaire, dont dépend le lieu d'imposition, signifie aux entreprises étrangères contractantes les obligations qui leur incombent. Tout manquement à ces obligations, entraîne l'application de la sanction prévue à l'article 194-5 du présent code. 2) De tenir un livre (sans changement jusqu'à) des locations de toute nature ». ⁶

La nouvelle loi relative à l'investissement, vise, entre autres, l'ajustement des déséquilibres relevés dans la loi n° 16-09 du 3 août 2016 relative à la promotion de l'investissement, notamment la dé-bureaucratiation, la mise en place des conditions objectives de transparence, d'équité entre les opérateurs économiques et d'incitation des investissements étrangers (I.D.E).

La loi relative à l'investissement vise à redonner confiance aux investisseurs, garantir la stabilité et la pérennité du cadre législatif sur au moins pendant dix (10) ans. Elle est articulée autour de quatre (04) axes :

- * Les principes instaurés,
- * Le cadre institutionnel régissant l'investissement,
- * La facilitation des procédures,
- * La mise en place de mesures incitatives pour de meilleurs avantages.

Ces axes comptent réviser le cadre institutionnel régissant l'investissement à travers, notamment :

Instaurer les principes de liberté d'investissement et de transparence conformément à la Constitution,

Révision du cadre institutionnel régissant l'investissement,

⁶ <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2021/F2021100.pdf>

6-1 : Définir les missions du Conseil national de l'investissement, essentiellement sur la formulation de proposition d'une politique nationale dans le domaine de l'investissement, la coordonner et la mettre en œuvre.

6-2 Convertir l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) en Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) :

- Création du guichet unique à vocation nationale, dédié aux grands projets et investissements étrangers ;
- Création de guichets uniques décentralisés dédiés à l'investissement local, renforcer ses prérogatives en qualifiant les représentants des organismes et administrations publiques.

6-3 :Faciliter les procédures, à travers :

- La lutte contre la bureaucratie, digitaliser les procédures en rapport aux actes d'investissement,
- La délivrance rapide de l'attestation d'inscription du projet d'investissement,
- Élargir la garantie de transfert des sommes dédiés à l'investissement et les recettes générées aux investisseurs non-résidents.

6-4 : Création de systèmes d'incitation à l'investissement dans les secteurs prioritaires et au niveau des régions dont l'État accorde un intérêt particulier, dans le but de mieux orienter les avantages octroyés dans le cadre de l'investissement.

3. Les nouvelles mesures d'encouragement des investissements étrangers:

Le guichet unique des gros investissements en est l'une des plus importants, car il vise à faire de l'Algérie 'une destination mondiale de l'investissement', tout en étant un prospectif déterminant les domaines attractifs de l'investissement.

Certains y voient dans la nouvelle loi relative à l'investissement, une prise en charge des lacunes caractérisant les précédentes réglementations, en sus de facilitations de l'acte d'investir, particulièrement en élargissant les prérogatives aux préposés aux guichets uniques relevant de l'ANDI situés au niveau des wilayas.

La nouvelle a également inscrit comme priorité l'évaluation et la normalisation des avantages accordés aux projets d'investissement, ceux ayant une importance primordiale pour l'essor de l'économie nationale.⁷

Parmi les autres nouveautés, nous citerons la restructuration et l'encadrement des activités liées à l'investissement à l'échelle locale, dont :

A-Principe de la décentralisation dans l'entretien avec l'investisseur et suivi de proximité de son activité, ce qui constitue une optimisation des délais de réalisation et de pratique et une réduction des différents coûts supportés par l'investisseur.

B-Répartition des prérogatives dans les centres spécialisés dans le suivi et le contrôle de l'investissement local, ce qui renforce la rigueur dans l'exercice professionnel et le principe de responsabilité.

Ces principes n'auront d'impact positif sauf s'ils seront accompagnés de précision, de rigueur et de discipline.

4- les déséquilibres et les voies d'y faire face :

La nouvelle loi relative sur l'investissement a supprimé quelques engagements obligatoires, d'où nos questionnements :

1-Question de la souveraineté nationale, car le droit de préemption a été supprimé, touchant particulièrement les secteurs stratégiques (vitaux), et remplacé par "autorisation",

2-absence de stabilité législative pour cause de saturation de textes réglementaires régissant l'investissement,

3-Maitrise de l'administration dans l'acte d'investissement et multiplication de renvois organisationnels,

4-Droit de l'investisseur national de recourir à l'arbitrage commercial international,

5-Régularisation des dossiers pendants et urgents liés aux investissements des hommes d'affaires durant l'ère de Bouteflika, la domiciliation bancaire et la réduction du nombre des intervenants dans l'acte d'investissement,

Les contraintes de l'investissement en Algérie sont : la bureaucratie et l'instabilité législative. Celles-ci sont aux antipodes de la sécurité juridique, Bien que l'algérien ait pris l'idée d'une

⁷ <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2022/F2022013.pdf>

(garantie), on est plutôt dans le ‘gel législatif’, et ce, depuis le décret législatif n° 93-12 relatif à la promotion de l’investissement, c’est-à-dire de la protection des investissements en cours contre de futures modifications législatives, et c’est ce qui était également indiqué dans le texte de cette loi.

L’absence de la sécurité juridique déstabilise la confiance de l’État et des ses lois, car la législation ne doit comporter des surprises et une saturation dans les textes et référents réglementaires.⁸

C’est ce qui a incité à une révision de la Constitution en 2020 à en faire référence (la sécurité juridique), ce qui revient à pondre une série d’incitatifs qui n’auront d’incidence positive sur l’acte d’investir que si elle ne contredise pas les principes de la sécurité d’investir. La corruption, le népotisme, le favoritisme sont des préalables à la bureaucratie et une entrave reconnue au décollage économique, car l’investisseur, de par la création de l’emploi et la génération des richesses, étant le seul à l’origine du décollage économique. Donc en abolissant les pratiques malsaines, à travers un rapport clair et réglementaire entre l’investisseur et l’administration, et en réussissant la réforme bancaire, on atteindra le décollage escompté.⁹

5- Recommandations et propositions

1-Faire attention quant au phénomène de l’instabilité législative, car il faut harmoniser l’ouverture économique et la stabilité législative, pour attirer l’investisseur,

2. En ce qui concerne les visas : les conventions internationales liées à l’investissement d’une grande importance, étroitement liées à la loi, qui ont été exclues, et qui doivent être citées en raison de leur lien étroit avec le texte soumis.

3-Instituer le droit de préemption dans les projets vitaux et instituer l’autorisation dans les autres secteurs,

4. Maintenir la règle 51-49 dans les secteurs stratégiques, en révisant son mode d’application, notamment, en supprimant la condition liée à l’investisseur nationale et la remplacer par entreprise publique économique,

5-Classer le secteur bancaire et monétaire comme secteur stratégique,

⁸ <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2022/F2022013.pdf>

6- Reformuler l'article 12 en accordant à l'investisseur national le droit de recourir à l'arbitrage avant de recourir à la Justice à l'instar de l'investisseur étranger,

7- S'agissant de la Commission nationale des recours en rapport avec l'investissement, ses missions et son fonctionnement, comme stipulé dans l'article 11 de la nouvelle loi, nous proposons de procéder au renvoi (concernant le recours) à un décret présidentiel contrairement au renvoi à un décret exécutif ou de se contenter d'un simple renvoi devant le médiateur de la République, et ce, au vu des plaintes des investisseurs. Nous souhaitons, dans ce cadre, d'éviter la création d'une nouvelle entité, ne faisant qu'augmenter le nombre des intervenants dans l'acte d'investir, avec son lots de dépenses budgétaires et d'interférence dans les prérogatives.

8- Urgence d'accompagner la nouvelle loi relative à l'investissement par des textes d'application, contrairement à ce qui est stipulé dans l'alinéa 2 de l'article 40 de cette loi,

9- Élargir les consultations et les avis constructifs en ce qui concerne la stratégie et la vision économique globale. Et ce, en associant les représentants de la société civile, au lieu de se limiter à des débats de façade, comme c'est le cas à l'APN, notamment, autour de questions stratégiques, comme l'acte d'investir et le foncier industriel ;

10- Associer la diplomatie économique en sélectionnant les cadres compétents qui accompagnent et promeuvent l'investissement à l'étranger.¹⁰

¹⁰ <https://www.lexpressquotidien.dz/2022/08/23/projet-de-loi-relative-a-la-promotion-de-linvestissement-2022-revolution-ou-mutation-des-regles-generales/>

Tableau n°7 : les garanties accordées aux investisseurs étrangers

	Algérie (l'ordonnance 2001)
Traitement	Interdiction de réserver un traitement différencié défavorable aux investisseurs étrangers par rapport à l'investisseur étranger
Transfert des capitaux	Les investissements réalisés à partir d'apports en capital au moyen de devises bénéficient de la garantie de transfert du capital investis et des revenus qui en découlent
Règlement des différends	L'Algérie a adhéré à la plupart des conventions internationales relatives aux litiges entre état et investisseur en matière d'investissement, en particulier : -agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI). -centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).

Source : Établit par nos soins sur la base de données divers.

Section 2 : Le niveau de présence des entreprises étrangères en Algérie

Introduction

Aujourd'hui les pays ne considèrent plus les implantations d'entreprises étrangères sur leurs territoires comme une menace ou un danger. Mais bien au contraire, les IDE sont désormais perçus comme des facteurs bénéfiques pour les économies d'accueil.

En effet, les IDE se concrétisent non seulement par des entrées de capitaux pour le pays d'accueil, mais également, par un apport de technologie et de savoir-faire technologique et organisationnel et un accès privilégié à de nouveaux marchés.

Le but de cette section est de présenter la répartition des IDE par pays d'origine et aussi selon les secteurs bénéficiaires

Tableau n° 8: Évolution des IDE en Algérie :

Années	Flux d'IDE en millions de \$
1997	260
1998	501
1999	507
2000	438
2001	1196
2002	1065
2003	634
2004	882
2005	1081
2006	1795
2007	1662

Source : ANIMA, « investissement direct étranger vers MEDA en 2007, la bascule investment network n°1, mai 2008, p12.

Par entreprise étrangère ayant une installation permanente en Algérie, il y'a lieu d'entendre les sociétés de capitaux ou les entreprises individuelles situées en Algérie dont l'installation présente une certaine permanence au moyen de laquelle s'exerce une activité génératrice de profits, jouissant d'une autonomie de fait ou de droit réalisant une opération avec contrepartie à caractère industriel ou commercial. L'implantation de ces entreprises s'effectue ainsi soit par la création d'une filiale, soit par l'intermédiaire d'une succursale ou de tout autre établissement (chantier, bureau, local.....).

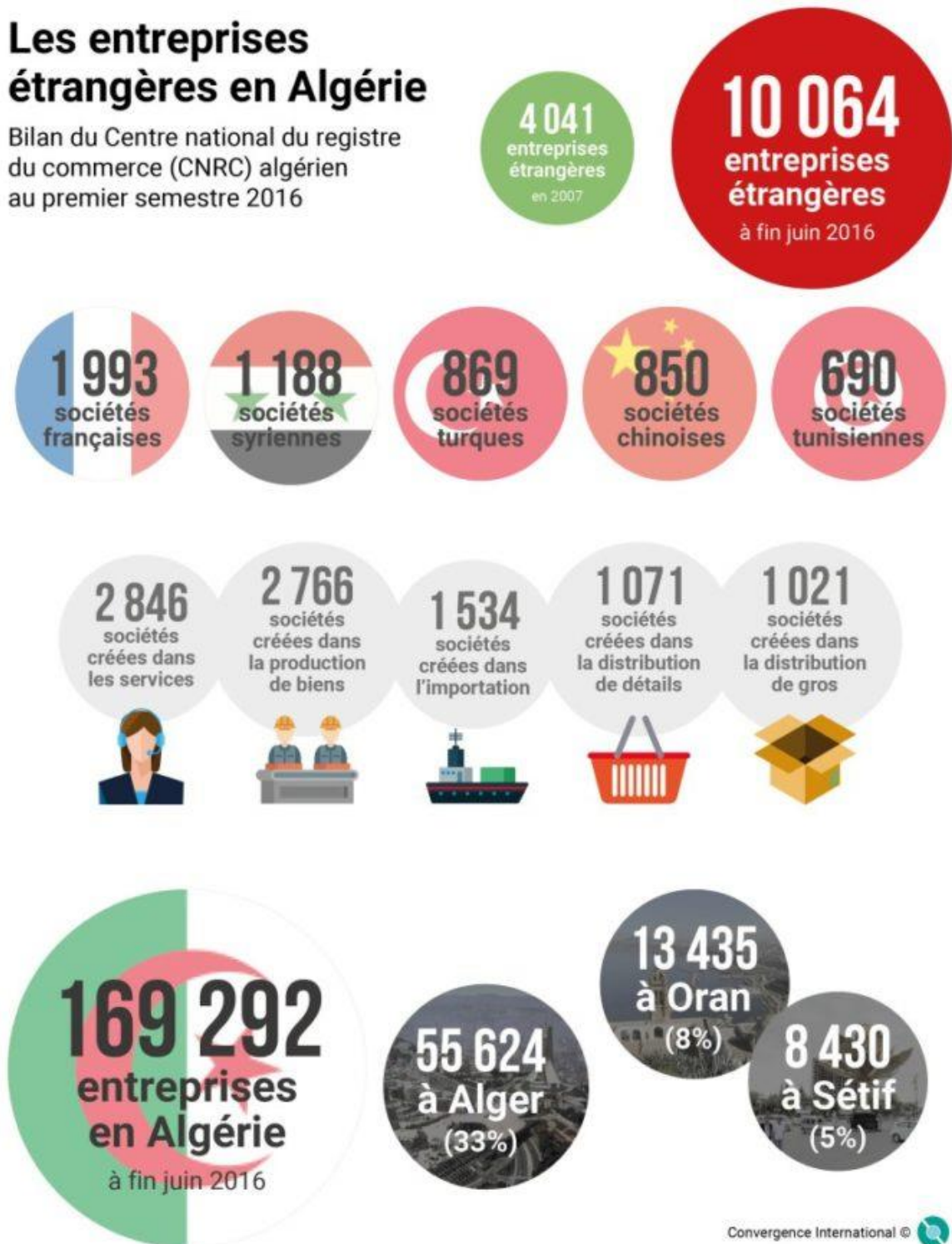
A condition de réaliser des cycles commerciaux complet donnant normalement lieu à rémunération.¹¹

¹¹ Wladimir Andreff : « les multinationales globales », Éditions LA DECOUVERT, Paris, 1996, p. 30.

Figure N°2 : bilan des entreprises étrangères en Algérie

Les entreprises étrangères en Algérie

Bilan du Centre national du registre du commerce (CNRC) algérien au premier semestre 2016



Convergence International ©

Le Centre national du registre du commerce algérien (CNRC) a publié mercredi 17 août son bilan au premier semestre 2016. Pendant les six premiers mois de l'année, 349 sociétés étrangères ont été créées en Algérie, portant leur nombre total à 10 064 entreprises à fin juin. En comparaison, l'Algérie en comptait 4 041 en 2007.

Les nationalités les plus représentées sont les entreprises françaises, syriennes et turques. A noter aussi, les entreprises chinoises sont plus nombreuses que leurs homologues tunisiennes, alors que la Tunisie est frontalière de l'Algérie.

Ces sociétés étrangères ont principalement été créées dans les secteurs de la production de biens, les services, l'importation, la distribution de détail et la distribution de gros.

L'Algérie comptait au total 169 292 entreprises à fin juin. Leur répartition géographique est marquée par une forte concentration à Alger qui rassemble près d'un tiers des entreprises actives du pays.¹²

Nous proposons le panorama suivant des entreprises étrangères présentes en Algérie :

- **Agriculture** : Dagric ;
- **Alimentaire** : Danone, Nestlé waters ;
- **Automobile et transport** : Peugeot SA, Renault SA ;
- **Banque** : BNP Paribas, CIC (Crédit Industriel et Commercial), Crédit Agricole, Natexis, Société Générale, Fransabank SAL, Arab Banking Corporation, Caylor, Gulf Bank, Gulf Bank, HSBC, Trust Bank, The Housing Bank of Trade and Finance-Algéria ;
- **Boissons** : Castel Groupe ; Diversifié : Bolloré, Veolia
- **Environnement** ; Chimie : Henkel ;
- **Construction** : Acciona SA, Ramery Bâtiment ;
- **Électronique** : Thales, LG, Samsung ; Energie & eau : Agip, Anadarko Petroleum Corp, Biwater plc, CEPSA (Compania Espanola de Petroleo SA), CPEEC China Petroleum Engineering & construction corp, Gas Naturel Sdg SA, GDF SA, Petro-Canada, Repsol YPF, Saur (Société d'aménagement urbain et rural) ;
- **Engrais** : Ferial ;
- **Équipement** : Legrand SA, Linde AG ;

- **Équipement de télécommunication** : Alcatel SA ;

¹² <https://blog.convergence.link/chiffres-cles-les-entreprises-etrangeres-en-algerie/>

- **Hôtellerie** : Accor, Marriott International Inc., Sheraton ;
- **Mines & métaux** : BHP Billiton, Arcelor, Mittal Steel, Tunisie Profilé Aluminium, Acciaire Ferriere Vicentine Biltrame SPA ; Pneumatiques : Michelin ;
- **Services de transport** : CMA-CGM, Aéroport de Paris ;
- **Services informatiques** : Microsoft Corp ;
- **Télécommunications** : OTA, Watanya. ¹³

2. Répartition des IDE par pays d'origine et par secteurs

L'aspect d'examinations des origines des IDE et leurs répartitions sectorielles est tout aussi important que le montant des investissements.

2.1. Répartition des IDE par pays d'origine

L'Agence Nationale de Développement et de l'Investissement a établi un classement des pays désirants investir en Algérie selon le nombre de projets et leurs montants, pour la période 2002-2008. Ce classement a démontré que les nationalités européennes et arabes sont majoritairement présentes sur le territoire Algérien avec respectivement 47,27% (pour être plus précis, les pays de l'Union Européenne représentent 39,96% de nombre de projets en détenant 28,71% des montants à investir) et 42,68% du nombre de projets. Pour l'année 2009 les principaux projets d'investissement arabes énumérés sont : Le groupe Fransabank (Liban) augmente le capital de sa filiale algérienne pour un montant de 53,7 millions d'euros. Le groupe Jordan expatriates investing holding (Jordanie) prend 15% de parts dans Trust Bank Algeria avec un montant de 13,2 millions d'euros. Kipco/Burgan Bank (Koweït) détient 60% de Arab Gulf Bank et contribue à l'augmentation de son capital à hauteur de 42 millions d'euros. Joint-venture de GB Auto (Egypte) avec l'algérien Sentrax pour la distribution de ses remorques pour un montant de 1,7 million d'euros. Loukil (Tunisie), métallurgie, usine de charpente métallique (8 millions d'euros). Extension du réseau de l'opérateur téléphonique Orascom Telecom (Egypte) pour 28 millions d'euros¹⁴. Durant la période 2008-2010, il y a eu réorganisation du classement des pays investisseurs ces derniers sont présentés dans la figure ci-après :

¹³ Hind OUGUENOUNE, op. Cit., p. 317.

¹⁴ ANIMA. « Investissements Directs Etrangers et partenariats vers les pays MED en 2009 », Etude n°14, 2010, P.38.

Figure n° 03 : Origine des principaux flux vers l'Algérie(2008-2010).



Source : ANIMA, « la Méditerranée entre croissance et révolution », Etude n° 21, Mars 2011, p.45.

2.2. La répartition des IDE selon les secteurs bénéficiaires

La répartition des flux d'IDE acquis par le secteur bénéficiaire indique une concentration dans le secteur des hydrocarbures. En plus des hydrocarbures, les projets d'IDE portent désormais sur le secteur des télécommunications et d'autres secteurs, mais avec des parts minimales. Ce n'est qu'en 2005 que de nouveaux secteurs sont devenus cibles de l'investissement étranger, comme l'industrie manufacturière, l'eau, l'électricité ainsi que le bâtiment. Le secteur des télécommunications connaît aujourd'hui des mutations très significatives. Par secteurs, nous constatons une diversification qui commence à s'opérer vers les secteurs de l'industrie (chimie et de la pharmacie), mais aussi au BTPH, les transports, le tourisme.

Tableau N°9: Répartition des investissements déclarés par secteurs d'activité (2002- 2011)

Investissement total					Investissement étranger			
Projets	Nombre	%	Montant	%	Nombre	%	Montant	%
Agriculture	847	1,79	69733	1,06	8	1,77	65333	0,30
BTPH	9 023	19,08	1 031134	1 5,67	70	15,52	41 981	1,94
Industrie	5 310	11,23	2 723249	41,40	257	56,98	949710	43,88
Santé	507	1,07	51 190	0,78	3	0,67	8589	0,40
Transport	26 534	56,12	666 409	10,13	16	3,55	9351	0,43
Tourisme	358	0,76	719 118	10,93	11	2,44	481 321	22,24
Service	4 700	9,94	1 075728	16,35	85	18,85	578393	26,72
Télécommunication	5	0,01	241 961	3,68	1	0,22	88 500	4,09
Total	47 284	100	6 578522	100	451	100	2164378	100

Source : Tableau construit par nous-mêmes à partir de statistiques de l'ANDI.2012, in <http://www.andi.dz>

Section3 : La position d'IDE de l'Algérie au niveau régional :

L'investissement direct étranger représente non seulement une source stable de financement et un investissement dans les installations de production mais surtout, il sert de conduit au transfert des technologies, des capacités d'innovation et des pratiques d'organisation et de gestion. Étant donné ce rôle joué pour accélérer la croissance et la transformation économique, les pays cherchent à l'attirer et s'emploient pour se faire à améliorer les principaux aspects qui influencent les choix d'implantation des investisseurs étrangers et accordent davantage d'attention aux mesures susceptibles de les séduire.

Dès son indépendance en 1962, l'Algérie chercha à construire une économie forte afin d'assurer sa souveraineté économique et renforcer son influence dans la rive sud du bassin méditerranéen, ainsi qu'au sein du continent africain qui dépend pratiquement en son entier du vieux continent.

Analyses en termes de flux et de stocks des IDE entrants dans l'Algérie et les pays du Maghreb :**1-1-l'Algérie :**

En Algérie, le processus de transition d'un système économique centralisé à une économie de marché a imposé au gouvernement algérien dès le début des années 1990 une politique de réformes structurelles qui ont rendu possible le rétablissement des équilibres macroéconomiques et la libéralisation de l'économie. En 2001, les autorités algériennes lancent le programme de soutien à la relance économique (PSRE), par ailleurs, l'État algérien a pris des dispositions pour offrir un certain nombre de garanties aux investisseurs, c'est ainsi que de nombreuses conventions multilatérales et bilatérales ont été ratifiées avec d'autres pays. En 2002, l'Algérie est classée le premier pays hôte d'IDE au Maghreb et 3^{ème} en Afrique.¹⁵

Après trois années consécutives de baisse, les flux d'IDE ont sensiblement augmenté pour atteindre 882 millions de dollars en 2004 contre 634 millions de dollars en 2003. La reprise des IDE en 2004 s'explique par l'accélération de la croissance mondiale, l'accroissement des bénéfices, la hausse des valeurs mobilières, la multiplication des fusions acquisitions internationales, et la poursuite de la libéralisation et de l'amélioration du climat des affaires¹⁶.

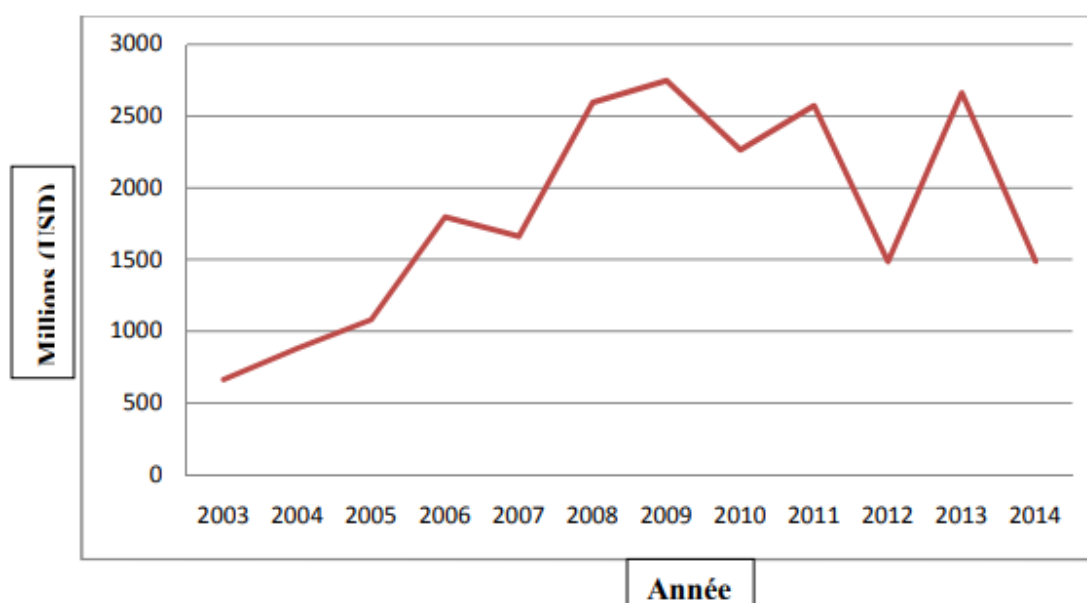
¹⁵ CNUCED, « Examen de la politique d'investissement en Algérie », New York et Genève, 2004, p. 1.

¹⁶ CNUCED, « Rapport d'investissement dans le monde », New York et Genève, 2005, p. 1.

Selon le rapport mondial sur les IDE de la CNUCED, après deux années fructueuses, l'année 2012a enregistré une baisse de 40% attribuée par certains à l'introduction de la règle 49/51 qui depuis 2010 limite à 49% la participation d'un investisseur étranger qu'il peut détenir dans une entreprise locale. A cela s'ajoute l'obligation pour les soumissionnaires étrangers, pour les contrats publics, à retrouver des partenaires locaux.

En bref, les flux d'IDE ont connu durant la période 2000-2014 : tendance faible durant la période 2000-2007 mais importante durant la période 2008-2014.

Figure N°4 : flux des IDE enregistrés en Algérie durant la période 2000-2014



Source : établi par nous à travers les données de la banque mondiale.

En comparaison aux flux des IDE enregistrés en Algérie par rapport aux pays de la région de l'Afrique du Nord, la part de l'Algérie est très fluctuante allant de 7,73% à 44,29 %, comme le montre le tableau :

Tableau N°10: Évolution des flux d'IDE à destination de l'Algérie (MUSD, 2007-2014).

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Algérie	1662	2593	2746	2264	2571	1484	2661	1488
Total régional	21511	20513	16408	13645	5805	9035	11970	10963
%	07,73	12,64	16,74	16,59	44,29	16,43	22,23	13,57

Source : Tableau construit par nous-mêmes à partir de statistiques de l'ANDI.2012, in <http://www.andi.dz>

Le pic de 44,29 % enregistré en 2011 peut être expliqué essentiellement par l'invasion de la coalition contre la Libye et les événements de la révolution dite de « printemps arabe » en Tunisie.

L'instabilité de cette région a eu un effet répulsif des IDE. Ces derniers ont été destinés vers le pays le plus relativement stable, qu'est l'Algérie. A partir du tableau III-1, on remarque que les flux des IDE sont passés d'un pic de 2,746 Milliards d'USD en 2009 à 2,264 milliards de dollars en 2010, et à 2,571 milliards de dollars en 2011 pour s'établir à près de 1,5 milliard de dollars en 2012. Durant l'année 2013, les flux des IDE ont connu une reprise passant à 2,661 Milliards d'USD avant de connaître de nouveau une baisse de 44 % pour une valeur de 1,488 milliards d'USD.

L'Algérie a enregistré une augmentation de 60 % des investissements étrangers. En 2009 par rapport à l'année 2008, le FMI s'est posé la question des effets négatifs de ce recul sur l'attractivité de l'économie algérienne, quand on regarde l'évolution des IDE en Algérie en 2009 et au début 2011. On observe dans le secteur hors hydrocarbures et hors secteur financier, une baisse d'environ de 60 % en 2009 par rapport à 2008 et en 2010, alors que dans beaucoup des pays émergents, on observe une reprise assez importante des flux de capitaux dont, on n'a pas observé une telle en Algérie (la loi de finances complémentaire 2009).

Selon le forum économique mondial 2012 et 2013 dans le rapport annuel relatif au climat d'affaires et d'investissements, tous les indicateurs de la compétitivité économique montrent un recul important enregistré dans l'environnement des affaires et de l'investissement en Algérie, avec un PNB de 190 milliards de dollars, l'Algérie reste toujours une destination difficile et non préférée par les investisseurs étrangers.¹⁷

Un recule qui peut être attribué, notamment, à l'introduction de la règle de 49/51 depuis 2010 qui limite à 49 % la participation d'un investisseur étranger dans une entreprise locale. Cela s'ajoute l'obligation pour les soumissionnaires étrangers, pour les contrats publics, à trouver des partenaires locaux. En outre, d'autres facteurs viennent de s'ajouter à ceux cités ci-dessus. En effet, La diminution des flux d'IDE en Algérie peut notamment s'expliquer par des changements de réglementation pour les investissements étrangers comme par exemple la décision dans la Loi de finances 2014 de réaménager l'obligation de réinvestissement de la part des bénéficiaires correspondant aux exonérations fiscales, ainsi les groupes étrangers ont pu faire

¹⁷ Chiha Khemici, Keddi Abd elmajid «investissement direct étranger et croissance économique (cas : région du Maghreb) » n°:08 –mai 2013. Université Alger

remonter leur bénéfice au sein de leur maison mère. Cette décision devrait à contrarier à moyen terme d'augmenter l'investissement, sur le modèle d'une courbe en « J ». D'autre part, la chute drastique des cours des hydrocarbures dont l'inflexion a débuté dès 2013, pour réellement se concrétiser au cours du second semestre 2014 (-19 % entre le 1er et le 2nd semestre 2014), a pu jouer dans les décisions d'investissement des acteurs du secteur.

1-2-le Maroc :

Les IDE au Maroc sont un phénomène assez nouveau qui a pris de l'ampleur depuis l'entrée en application de programme de privatisation au début d'années 1993. Le Maroc a connu un essor important des flux d'IDE , caractérisé par la privatisation , programme d'investissement d'infrastructure..., ils sont, par exemple passés de 2875 millions de dollar en 2001 à 543 millions de dollar en 2002, ce qui constitue en fait un retour à un niveau d'évaluation normal, car c'est la privatisation du secteur de télécommunication en 2001 qui a permis de drainer une masse de fonds environ 4 fois supérieur à la moyenne de la période.

Toutefois l'année 2003 permet une fois encore au Maroc, à la faveur d'importantes opérations de fusions acquisition, de retrouver un niveau d'IDE quasi équivalent à l'année 2001, avec un montant d'IDE de 2875 millions de dollar (CNUCED 2005) ce qui le place en premier rang récipiendaires d'IDE en Afrique. Selon le rapport de la CNUCED 2012, après trois années successives de baisse, les flux vers le Maroc ont subis une forte progression de 60% en 2011, s'établissant à 2568 millions de dollar contre 1574 millions de dollar en 2010.

En effet, la période 2009-2013, est marquée par une augmentation, malgré les troubles politiques et sociaux traversés par certains pays d'Afrique du nord (printemps arabe en 2011), en 2014 les flux d'investissement se sont inscrits en sensible hausse à cause de la montée en puissance de certaines activités industrielles telles que l'agroalimentaire, l'automobile et l'aéronautique, ont favorisé la réalisation d'opérations substantielles.

1-3- la Tunisie :

Malgré sa taille minime par rapport à ses voisins, la Tunisie n'a cessé de gagner du terrain sur le plan de performance d'attractivité des IDE. Toutefois, les flux d'IDE dans le pays se caractérisent par la stabilité et la pérennité pendant les vingt- un dernière années grâce à la solidité du régime économique et politique. Avec le programme de privatisation lancé en 1998, les IDE ont pris un nouvel essor suite à la vente de cimenterie et d'entreprise chimiques, avant cette années-là, ces flux des IDE sont faibles.

Ainsi, les flux entrants enregistrés en 2002 présentent presque le double des flux enregistrés en 2001. Par ailleurs, en 2005, les IDE entrés en Tunisie ont représenté 1782 millions de dollar contre 693 millions de dollar en 2004, soit une hausse qui s'explique par des entrées de capitaux dues aux privatisations. Si les recettes de privatisation sont exclues, le montant d'IDE entrées se situe à des niveaux proches des années 2002 et 2003.¹⁸

Malgré l'évolution des IDE durant la période 2006-2008, cet avantage est en train de perdre leurs importance étant la succession des crises externes et internes et la révolution technologiques sur les activités traditionnelles, la Tunisie est un pays ouvert sur l'extérieur, toutes fluctuations des agrégats macro-économiques et politiques à l'échelle mondiale vont affecter la stabilité macro-économique.

A partir de l'année 2008, la Tunisie a supporté l'influence de deux crises différentes et successives, la première est celle de la crise des subprimes en 2008, alors que la deuxième est une crise interne « politique » qui a été déclenchée à cause des troubles sociaux. La fragilité de leur économie et la faible capacité d'absorption des chocs externes, ce qui explique la baisse des flux des IDE en Tunisie, soit 1688 millions de dollar en 2009 contre 1759 en 2008.

Malgré tout ça, la Tunisie figure parmi les 15 principales destinations des flux d'IDE entrants en Afrique. Après leurs fléchissement ces dernières années sous l'effet de la récession mondiale, de la révolution sociopolitique qui a éclaté dans le pays et de la crise de la zone euro, les IDE ont rebondi en 2012, augmentant de 79% par rapport à 2001.

¹⁸Ambassade de France en Tunisie, fiche de synthèse de la mission économiques, « IDE en Tunisie et présence Française en 2005 », 2006, p. 1.

Tableau n°11 : Flux et stocks d'IDE entrants dans les pays du Maghreb sur 2000-2013 (en millions de dollars Américains) :

Années	Maroc		Algérie		Tunisie	
	Flux	Stocks	Flux	Stocks	flux	Stocks
2000	417	8825	438	3674	779	13861
2001	2875	11649	1196	4843	486	16293
2002	534	12130	1065	5908	821	17780
2003	2429	17106	634	6541	584	16293
2004	1070	17959	882	7423	639	17780
2005	1635	20751	1081	8355	1782	16924
2006	2450	29938	1795	10150	3312	21853
2007	2803	32516	1662	11815	1618	26223
2008	2487	36400	2594	13980	2758	29000
2009	1952	42981	2746	17239	1688	31277
2010	1574	45082	2246	19540	1513	31364
2011	2568	44516	2580	22121	1148	31543
2012	2728	45246	1499	23620	1603	32604
2013	3298	51816	1693	25313	1117	33001

Source : Tableau construit par nous-mêmes à partir de statistiques de l'ANDI.2012, in <http://www.andi.dz>

2. Répartition sectorielle des IDE pays du Maghreb :

2-1-l'Algérie :

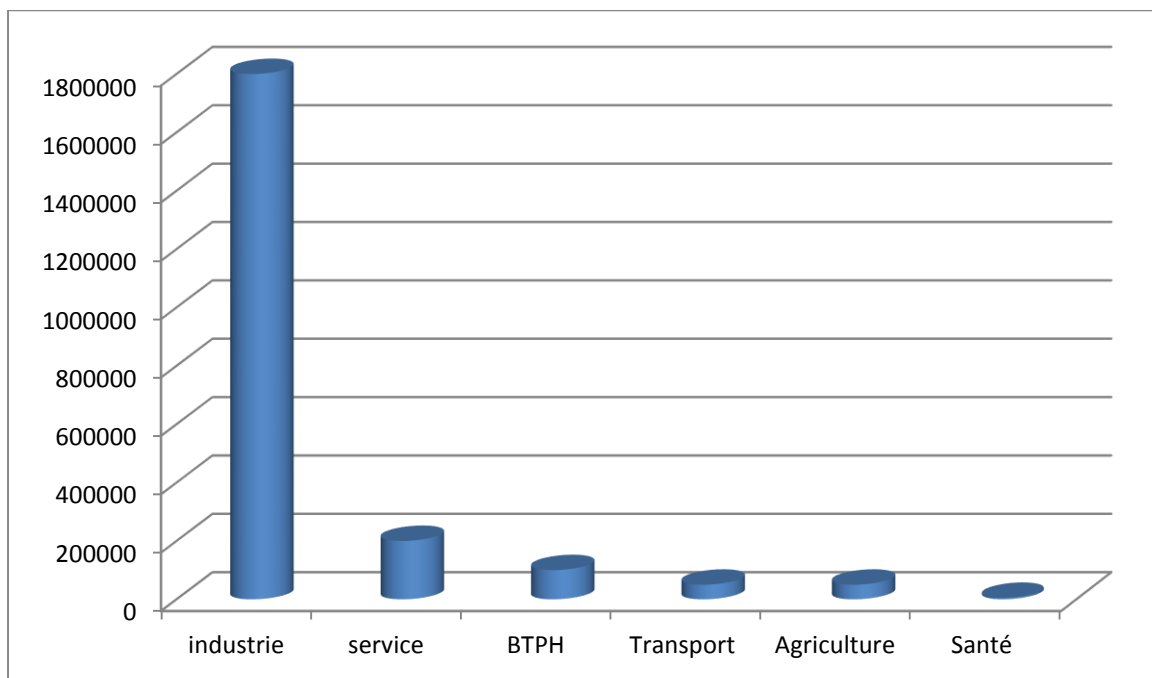
Il convient de noter que les projets d'IDE en Algérie portent sur certains secteurs particuliers et spécifiques à l'économie nationale. Il en résulte que le pays dispose d'atouts compétitifs et qu'il existe un potentiel important non exploité dans certains secteurs toujours dépendants des prix de pétrole tant au niveau économique (97% des recettes d'exportations) que budgétaire (60% des recettes de l'État proviennent de la fiscalité pétrolière). L'Algérie reste l'eldorado des investissements dans le secteur des hydrocarbures et gazier, industrie de pétrochimie et leurs dérivées. En effet, la loi de 1991 sur les hydrocarbures a ouvert le secteur à l'investissement étranger dans la production.

Depuis 1967, l'Algérie est le deuxième fournisseur mondial du gaz naturel liquéfié et ses principaux acheteurs sont européens, gaz de France étant le principal client suivi d'opérateurs espagnols et italiens. La Belgique, les pays -bas et les États -Unis sont des clients à fort potentiel d'achat¹⁹. Dans le secteur des télécommunications, les entreprises transitionnelles recherchent des marchés larges, inexploités et peu compétitifs. Ce qui correspond à l'Algérie qui représente donc un marché propice. Avec un monopole d'Etat sur le

¹⁹ CNUCED (2004), op.cit, p. 14.

réseau de téléphonie fixe et autres services connexes. La prochaine étape dans la libéralisation du secteur est tout aussi importante pour les investisseurs étrangers, avec notamment l'ouverture d'un appel d'offre pour la troisième licence GSM en 2003, suivie de l'ouverture du capital d'Algérie télécom à l'investissement privé en 2004 et, enfin, l'ouverture à la concurrence du secteur de téléphone fixe en 2005²⁰. Au niveau des nouvelles technologies de l'informatique, l'essor de l'informatique et de l'internet est considérablement et le potentiel l'est également sur le marché algérien.

Figure N°5: Répartition des projets d'IDE par secteur en Algérie entre 2002-2008



Source : Hafid Ilyes, « Investissement direct étranger en Algérie : attractivité et opportunités » Revue Maghrébines d'économie et de Management N 2 2015, p.8

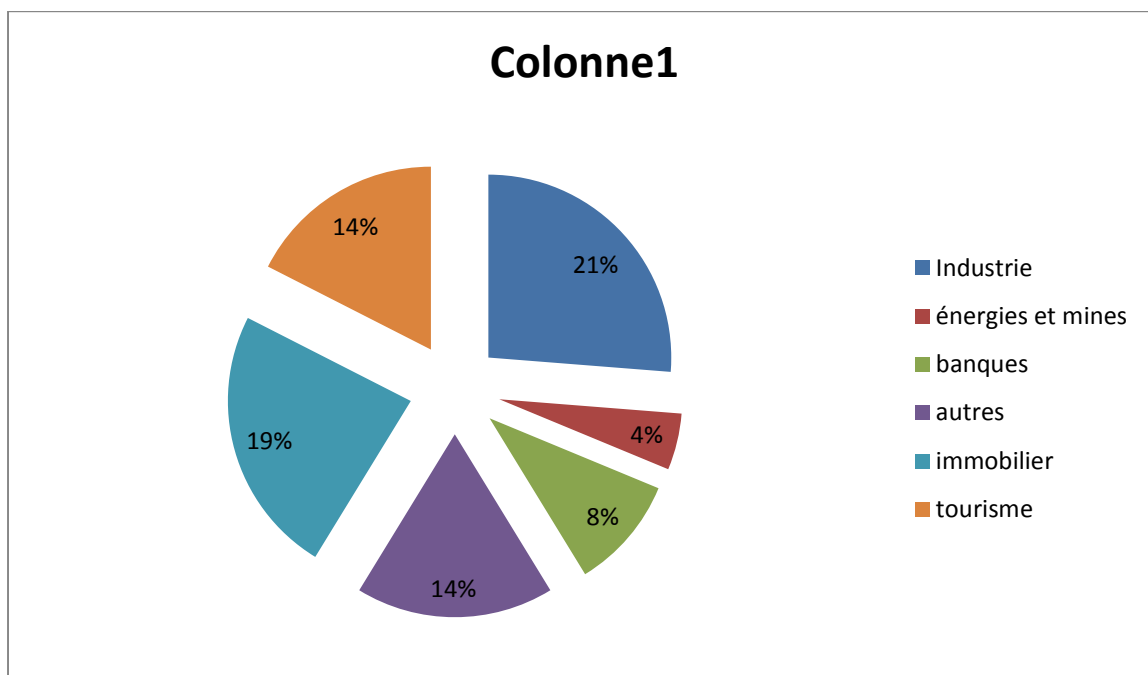
2-2-le Maroc :

L'examen de la répartition des IDE par secteur économique au Maroc, montre que six secteurs concentrent la totalité des IDE. En effet, près de 90% des IDE concernent les secteurs de l'industrie, l'immobilier, les télécommunications, le tourisme, la banque, l'énergie et les mines. L'examen d'évaluation de la part de ces secteurs dans les IDE, entre les deux périodes 2000-2006 et 2007-2013, montre le recule significatif des secteurs de l'industrie et des télécommunications au profit d'autres secteurs plus attrayants aux capitaux étrangers. Les parts

²⁰ Ibid, p.17.

de ces secteurs dans l'ensemble des IDE ont chuté de 10% et 37% respectivement. En contrepartie, l'immobilier et le tourisme ont enregistré un dynamisme important en termes d'attrait aux capitaux étrangers. Ces deux derniers ont vu leur part augmenter de 9% à 25% pour l'immobilier et de 5% à 18% pour le tourisme. Le secteur bancaire, de l'énergie et des mines malgré leur part relativement faibles dans l'ensemble des IDE, ont eux aussi enregistré des hausses relativement importantes au cours de la dernière décennie.

Figures N°6 : Répartition sectorielle des IDE au Maroc en 2014



Source : Office des changes

Malgré l'importance de l'agriculture et son poids dans l'économie marocaine, ce secteur n'arrive pas à drainer des capitaux étrangers à aujourd'hui, cette situation s'explique essentiellement par trois facteurs : le premier concerne l'absence en la matière. En effet, le plan Maroc vert ²¹ est relativement jeune, sa commercialisation internationale est encore à ses débuts. Le deuxième facteur concerne la faible rentabilité de ce secteur aux yeux des investisseurs étrangers. Le troisième est relatif à la question de la propriété foncière en milieu rural qui n'est pas encore réglée.

²¹ La stratégie du Plan Maroc Vert concerne les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie.

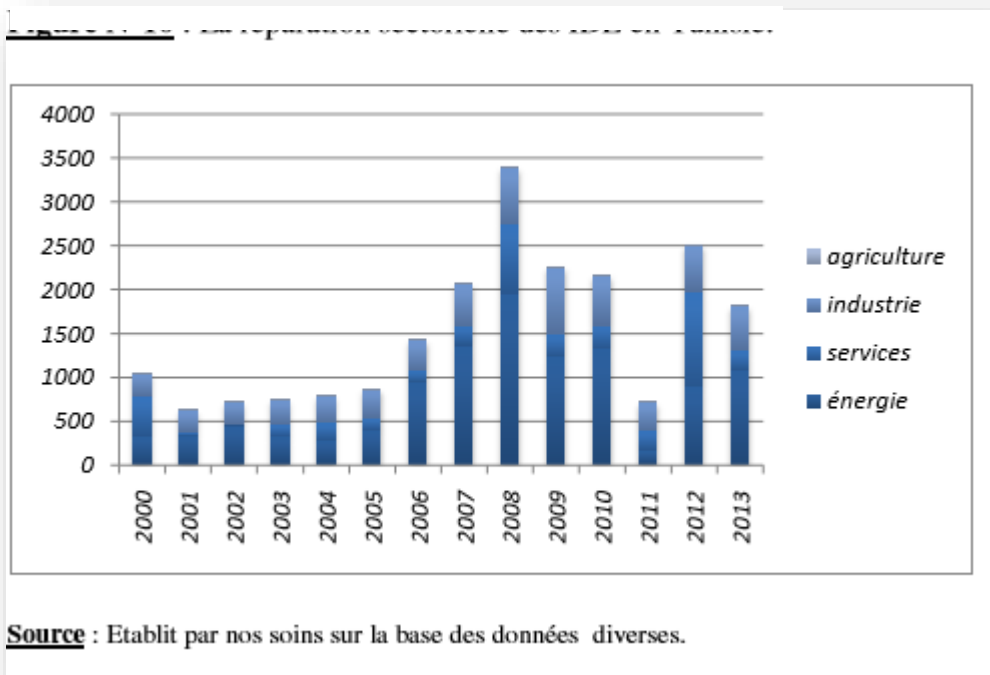
2-3-la Tunisie :

L'analyse sectorielle des flux d'IDE en Tunisie met en évidence leur concentration à la recherche et l'exploitation des sources naturelles énergétiques du pays essentiellement le pétrole et les phosphates. Ces investissements représentent 53% du total de la période 2000-2013 cette part aurait pu être plus importante, sans les opérations de privatisation dans le secteur des services et des industries. Ainsi, le secteur industriel arrive à la 2^{ème} position avec 28%. En effet, en plus de la vente par l'état des cimenteries à des investisseurs étrangers européens, ce secteur représente une concentration de la majorité des entreprises offshores²² installées en Tunisie travaillent surtout, dans la branche des textiles et d'habillement.

Les cessions de la 2^{ème} licence du GSM et de 30% des actions de Tunisie Télécom ont permis au secteur des services d'arriver à la troisième place du total des IDE entrants avec 18%. De plus, les investisseurs étrangers dans le secteur touristique ne dépassent pas les 11% du total, au cours des dernières années. Enfin, le secteur agricole arrive à la dernière position, avec 1% de l'ensemble des IDE entrants en Tunisie. Pour ce pourcentage très faible peut être expliqué par la politique protectionniste de l'État dans ce secteur. Comme nous pouvons même le constater, malgré le rapprochement géographique et historique entre les pays du Maghreb, les firmes multinationales viennent de développer respectivement sur leurs propres territoires des stratégies d'implantation sectorielles différentes.

²² Une société offshore est une société ayant établi son siège social dans un pays étranger dans lequel elle n'exerce aucun commerce.

Figures N°7 : : Répartition sectorielle des IDE en tunisie



3. Les mesures d'attractivité et les institutions chargées de la promotion des IDE en Algérie

Le gouvernement Algérien comme tout autre État rivalise pour attirer de plus en plus de capitaux étrangers. L'attractivité d'un pays se mesure à partir de différents déterminants qui peuvent être des facilitations créées en vue d'attirer ce type d'investissement ou des mesures naturelles qui diffèrent d'un pays à un autre. Nous allons voir ci-après les différents déterminants d'attractivité de l'Algérie et les institutions créées afin de promouvoir l'investissement.

3.1. Les mesures d'attractivité et la position de l'Algérie selon Doing business

Afin de faciliter la prise de décision, ou investir et quel est le pays qui offre le plus d'avantages ? Plusieurs mesures sont considérées comme déterminantes pour le choix de localisation de l'IDE. Ces mesures sont mises en place par la banque mondiale BM plus précisément par l'indicateur ease of doing business index « l'indice de facilité de faire des affaires » dans l'objectif d'évaluer l'attractivité de chaque pays.

Le nombre de mesures établies par Doing business est de 10, et qui sont comme suit :

Création d'entreprise (C E) : Procédures, délais, coûts et apport en capital minimum requis pour créer une société à responsabilité limitée.

Obtention d'un permis de construire (O P C) : Procédures, délais et coûts liés à d'obtention d'un permis de construire.

Raccordement à l'électricité (R E) : Procédures, délais et coûts de raccordement au réseau électrique, fiabilité de l'approvisionnement en électricité et transparence des tarifs.
Transfert de propriété (T P) : Procédures, délais et coûts de transfert du titre de propriété, et qualité du système d'administration foncière.

Obtention de prêts (O P) : Lois sur le nantissement de biens meubles et système d'information sur la solvabilité.

Protection des investisseurs minoritaires (P I M) : Droits des actionnaires minoritaires dans les opérations entre parties liées et dans la gouvernance d'entreprise

Paiement des taxes et impôts (P T I) : Paiements, délais et total à payer pour une entreprise qui applique intégralement la législation fiscale ainsi que les procédures postérieures à la déclaration.

Commerce transfrontalier (C T) : Délais et coûts associés à l'exportation du produit hors droit de douane.

Exécution des contrats (E C) : Délais et coûts de règlement d'un litige commercial et qualité des procédures judiciaires.

Règlement de l'insolvabilité (R I) : Délais, coûts, résultats et taux de recouvrement dans les cas d'insolvabilité et solidité de la législation dans ce domaine.²³

²³ Doing business 2017, égalité des chances pour tous. Publication de 25 octobre 2016. In : francais.doingbusiness.org

Tableau 12 : comparaison entre l'attractivité de l'Algérie et quelques pays voisins.

Pays / Mesures	Rang de l'Algérie	Rang de la Tunisie	Rang du Maroc	Rang de l'Égypte
CE	142	103	40	39
OPC	77	59	18	64
RE	118	40	57	88
TP	162	92	87	109
OP	175	101	101	82
PIM	173	118	87	114
PTI	155	106	41	162
CT	178	92	63	168
EC	102	76	57	162
RI	74	58	131	109
Classement général	156	77	68	122

Source : Doing business 2017, égalité des chances pour tous. Publication de 25 octobre 2016. In : français.doingbusiness.org

D'après le tableau qui traite l'attractivité de l'Algérie et quelques pays voisins, on constate que le Maroc est le premier séducteur d'IDE en Afrique du Nord en se positionnant à la 68ème place du classement mondial des pays les plus attractifs aux capitaux étrangers, suivis par la Tunisie à la 77ème place puis l'Égypte à la 122ème place et enfin l'Algérie qui occupe la 156ème place parmi 190 économies étudiées par Doing business. On peut dire qu'elle occupe la dernière place en Afrique du Nord si on ne prend pas en considération la Libye vu son instabilité politique et sécuritaire.

L'Algérie a gagné 7 places par rapport à l'année 2016 où elle occupait la 163ème place grâce aux promotions et aux facilitations mises en place dans le but d'attirer davantage les capitaux étrangers. Mais cela reste toujours insuffisant pour devenir un des pôles attractifs aux IDE. De ce fait, les autorités devraient de plus en plus libéraliser l'investissement et œuvrer davantage pour améliorer la situation et le climat des affaires algériens.

Tableau 13: création d'entreprise en Algérie comparaison avec les pays voisins et ceux de l'OCDE

	Nombre de procédures	Délai de création par jours	Classement de création d'entreprise
Algérie	12	20	142
Tunisie	9	11	103
Maroc	4	9,5	40
OCDE	4,8	8,3	

Source : Doing business 2017, égalité des chances pour tous. Publication de 25 octobre 2016. In : francais.doingbusiness.org

D'après le tableau, on déduit que l'Algérie présente des lourdeurs administratives face à la création des entreprises, avec 12 procédures à accomplir, ce nombre reste élevé par rapport à celui de la Tunisie, du Maroc et l'OCDE. Aussi pour le délai nécessaire à la création d'une entreprise qui est de 20 jours.

L'Algérie a vu une légère progression ces dernières années en matière de création d'entreprise, mais cela reste relativement faible, comparé aux autres pays voisins et même aux pays de l'OCDE, ce développement est causé par les efforts fournis par les autorités et les institutions chargées de la promotion des investissements.

Les indicateurs relatifs à l'exécution des contrats mesurent l'efficacité du système judiciaire dans la résolution des litiges commerciaux. Selon Doing business l'exécution des contrats reste lente, coûteuse et incertaines. Le système judiciaire semble avoir des difficultés à trancher et prendre des décisions. En Algérie selon le rapport Doing business, les procédures en vue de régler un litige contractuel sont pénalisantes que ce soit le nombre de formalités qui est de 47, le nombre de jours nécessaires pour le règlement est de 630, et qui coutent au moins 19.9% du coût total de son projet.²⁴

²⁴ MOUSSOU H : Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et Maroc). Mémoire de magister en Sciences économiques, option : MBF. Université de Béjaia, 2007.

Conclusion :

Les investissements étrangers en Algérie ont suivi une évolution contrastée depuis les années 70. Après une décennie de quasi-absence, une véritable reprise des flux d'IDE est constatée depuis 1996, grâce aux réformes entreprises et au cadre d'appui à l'investissement. Depuis 2000, l'Algérie attire un nombre important d'investisseurs étrangers, qu'ils soient de pays développés ou de pays en développement.

Le constat révèle que l'Algérie a déployé beaucoup d'efforts depuis ces quelques dernières années. Elle présente un certain nombre d'avantages susceptibles d'intéresser les investisseurs étrangers : Disponibilité des ressources naturelles, taille du marché (40millions de consommateurs), population très jeune, proximité géographique des marchés potentiels et une situation macroéconomique en nette amélioration...

Chapitre III :
Les incitations et les
contraintes à
l'implantation des
entreprises étrangères en
Algérie

Chapitre III : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie

Introduction :

Ce chapitre sera basé sur l'étude empirique des déterminants des IDE faite par les différents auteurs, dont nous mettrons accent sur l'étude empirique de Fatima Boualam concernant les déterminants qui influencent l'attractivité des IDE en Algérie.

Ainsi, la politique d'attractivité suivie par l'État algérien pour attirer les investisseurs étrangers, se résume dans l'ensemble des mesures de facilitation pour l'implantation et l'exercice de l'activité des firmes sur le territoire. Ces fondamentaux macroéconomiques (taux d'intérêt, inflation, taux de change), les instruments réglementaires (assouplissement de la réglementation relative aux IDE, la réglementation du travail, la réglementation du commerce,...) et aux actions des pouvoirs publics en termes d'infrastructures et d'offre de services publics, mais aussi les incitations financières et fiscales. Ce chapitre sera réparti en deux sections. La première section sera consacrée

Chapitre III : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie

Section 1 : Étude empirique des déterminants des IDE en Algérie

Introduction

Les investissements directs étrangers constituent l'un des aspects les plus visibles de la mondialisation, ils demeurent l'un des éléments catalyseur de la croissance. Les firmes multinationales représentent une part de croissance de la production, de l'emploi et des échanges commerciaux dans le monde. Elles permettent aussi de mettre en place des politiques pouvant améliorer leurs attractions. De ce fait, l'Algérie a appliqué plusieurs lois incitatives pour attirer les investisseurs étrangers. Cependant, on constate que les IDE rentrants dans le pays sont plus influencés par la taille de marché, et l'exportation.

Cette section sera une étude empirique des déterminants des IDE en Algérie

I-Étude des déterminants économiques :

Dunning construit un mode simple dans lequel les firmes font le choix entre trois modalités de pénétration du marché étranger. Ce modèle a fait de lui le pionnier du « paradigme OLI », qui est basé sur trois critères, les avantages de propriété dont bénéficient la firme (ownership d'avantage), les avantages liés à la localisation dans le pays d'accueil (location advantages), les avantages d'internalisation (internalization advantages) qui conduisent une firme à investir à l'étranger. Ce phénomène se trouve dépasser de nos jours dans l'explication des IDE. Néanmoins, il reste le point de départ des analyses théoriques apportées par l'investissement stratégique et la nouvelle théorie du commerce international (NTCI). Pour s'internationaliser, les entreprises suivent deux stratégies, la stratégie horizontale et la stratégie verticale.

Les résultats des études empiriques effectuées par plusieurs économistes ont permis de révéler une incertitude en relation avec les mesures de l'ouverture utilisées (niveau de droit de douane, taux d'ouverture et autres variés). Kravis et Lipsey, 1982 ; Déés, 1998, Singh et Jun, 1995) utilisent le ratio du commerce extérieur sur le PIB. ¹

I-1- l'étude de Kamlay :

Selon Kamaly (2001), la taille du marché agit positivement sur les IDE de manière importante, car elle détermine le nombre potentiel de consommateurs existant dans le pays. Quant à la croissance du PIB, l'ouverture, le taux d'intérêt, l'instabilité de change, la stabilité politique et le développement financier n'ont pas le même poids que la taille du marché, ces derniers restent faibles.

¹ www.dz.strategies.fed.

Chapitre III : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie

I-2-l'étude de Borensztein :

Borensztein et al (1998), expliquent que l'impact de l'IDE repose sur le stock de capital humain du pays d'accueil. Un faible coût de travail peut s'expliquer par un nombre important de mains d'œuvres prêtes à travailler. C'est le but que recherchent les entreprises afin de minimiser leurs coûts de production et de faire des économies d'échelle. Ce faible coût de travail donne un avantage comparatif aux PED.

I-3-l'étude de Lim :

Lim (2001) établit une liste de facteurs affectant l'installation des IDE en récapitulant les arguments avancés dans les études portant sur les déterminants. Selon l'auteur, la taille du marché, la qualité des infrastructures, la stabilité économique et politique et les zones franches sont des facteurs importants pour l'attractivité des IDE, ainsi que d'autres facteurs, dont certains sont importants en fonction des stratégies mises en place par les firmes (IDE horizontaux ou IDE verticaux). Il indique :²

Les coûts de transports : les IDE horizontaux sont nécessaires lorsque la distance entre le pays d'origine et le pays hôte est longue, mais aussi lorsque les coûts de transports sont élevés pour l'exportation, ce qui fait que l'entreprise sera désavantageuse en matière IDE vertical.

Les effets d'agglomérations : font référence à la disponibilité des infrastructures, du degré d'industrialisation et des stocks d'IDE existants dans le pays d'accueil. Ils ont un effet positif sur les IDE horizontaux et que sur les verticaux.

Les incitations fiscales : sont avantageuses pour les deux stratégies d'IDE, dont pour les IDE verticaux sont la minimisation des coûts de production, et pour les IDE horizontaux l'implantation (d'où l'exonération d'impôt ou de taxe durant un temps bien déterminé). Les coûts de facteurs : peut-être favorable pour les deux, dont la stratégie verticale est de réduire les coûts de productions et celle d'horizontale est de rechercher un coût de production bas, donc l'impact est positif pour les deux stratégies d'IDE.

² BOUALAM Fatima « Investissement Direct à l'Étranger le cas de l'Algérie », université montpellier1, 12 juillet 2010, p111 et 112

Chapitre III : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie

Climat d'investissement : une situation d'instabilité politique ou de d'instabilité économique rend les pays d'accueil peu attractifs pour tous Types d'IDE.

Ouverture commerciale : la diminution ou la suppression des tarifs douaniers permettent d'attirer des IDE que ça soit des IDE horizontaux ou verticaux. L'ouverture commerciale exerce un impact positif sur les IDE. De nombreuses études empiriques ont enrichi la littérature sur les déterminants potentiels et leurs effets sur les IDE certains ont des effets positifs, d'autre agissent négativement ou soit neutres. Mais il est à remarquer que l'effet positif de la taille du marché sur les IDE est partagé par de nombreux auteurs, contrairement aux effets des autres déterminants qui restent modérés.

Benasy-Quéré et al (1999) trouvent que l'instabilité du taux de change nominal défavorise les IDE. Selon Russ (2007), la volatilité dans les variables fondamentales, tel que le taux d'intérêt nominal qui conduit à la volatilité dans les variables du taux de change peut avoir un impact sur le comportement d'entrée des FMN à travers les prix relatifs et que cette volatilité du taux d'intérêt peut influencer le comportement des FMN³.

Les travaux empiriques portant sur les déterminants d'IDE proposent toujours des variables explicatives de plus en plus nombreuses. Selon Fatima BOALAME, ces travaux souffrent de limites méthodologiques. D'après (Chakrabarti 2001), seule la taille du marché est stable et significative. D'autres auteurs tels que (Lim 2001 ; Levasseur 2001) se sont penchés sur la taille du marché, les coûts de transport, les effets d'agglomération, les coûts de facteurs, l'incitation fiscale, le climat d'investissement et l'ouverture commerciale.

L'étude empirique de ces facteurs déterminants des IDE montre que les firmes choisissent les stratégies d'IDE en fonction de leur motivation ou de leur degré d'implantation dans les pays d'accueil. Nous essaierons de vérifier si ces facteurs déterminants des IDE comme le montré les études empiriques ont eu une influence sur l'attractivité des firmes étrangères installées en Algérie. Enfin pour voir les effets de ces déterminants sur les firmes étrangères résidentes dans le pays, nous procéderont par l'analyse des questionnaires que nous avons distribués dans quelques entreprises. Cette analyse nous permettra de déterminer notre

³ BOUALAM Fatima « Investissement Direct à l'Étranger le cas de l'Algérie », université montpellier1, 12 juillet 2010, p116

Chapitre III : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie

travail afin de comprendre réellement les motivations des firmes étrangères existantes à choisir l'Algérie comme pays hôte.

I-4-l'étude de Fatima Boualem :

Fatima Boualam a fait une étude empirique sur les déterminants qui sont susceptibles d'influencer les IDE en Algérie, elle les a classés sous deux formes dont les déterminants économique et déterminant institutionnels. Elle s'est référée au modèle des MCO pour monter les facteurs influant les IDE en Algérie, elle décortique, un part un, ces différents déterminant. L'ouverture du marché peut avoir un impact positif sur l'IDE, car elle est mesurée par le ratio des échanges rapporté au PIB, donc le laisser-faire et laisse- aller, (libre circulation des biens et servies). L'infrastructure peut être favorable pour l'entrée des IDE, car celui-ci permet aux entreprises de coordonner leurs activités de production à l'échelle internationale par le moyen de la télécommunication. On peut s'attendre à un signe positif de sa part. Le capital humain quant à lui, dégage un risque positif. Il permet de renseigner les investisseurs sur le nombre de taux scolarisation et le nombre de personne susceptible de travailler. Un fort taux d'inflation montre l'instabilité de l'économie, alors que les investisseurs recherchent une économie stable, donc selon FATIMA BOUALAM on peut s'attendre à un signe négatif de sa part. Quant au taux de croissance du produit intérieur brute (PIB) donne un signe positif, car il donne une mesure de la taille de marché. Concernant le taux de change réel.

Fatima Boualam se dit indécis, car un taux de change élevé dans le pays d'accueil pousse les investisseurs à investir si la production est vendue en interne, mais à l'externe (exporter), cet avantage sera néfaste. Il existe une relation positive entre l'IDE et le crédit domestique accordé aux secteurs privé, car un système financier peut assurer convenablement le crédit nécessaire à l'attractivité des entreprises privées. Les réformes structurelles ont un impact positif sur les IDE, car l'un des objectifs du PAS est la libéralisation du marché que ça soit en interne ou en externe, ainsi que l'attractivité des IDE.

FATIMA BOUALAM fait une étude empirique sur les déterminants institutionnels comme suite : Le niveau de la bureaucratie montre que les autorités publiques sont indifférentes entre les entreprises privées ou publics, mais aussi celle d'étrangers (pas de favoritisme). Il y'a une relation positive entre l'IDE et la qualité de la bureaucratie. Les conflits ethniques peuvent jouer un rôle négatif sur l'IDE, car ils reflètent le degré des tensions existant entre les différentes races, quant aux conflits internes, il montre un malentendu entre les pouvoir

Chapitre III : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie

politique et jouent sur la gouvernance, on peut s'attendre à un effet négatif de sa part sur les IDE, les conflits externes montrent un malentendu entre les différents pays concernés (diplomatie, restrictions commerciales, sanction. Etc.).

Il est attendu un risque négatif de la relation entre l'IDE et les conflits externes. La corruption engendre des distorsions dans l'environnement économique et financier, elle réduit l'efficacité du gouvernement et des affaires, et démotive les IDE, un signe négatif est attendu. L'implication des militaires dans la politique indique une situation de conflit et diminue la responsabilité démocratique. Il existe un signe négatif.

FATIMA BOUALAM parle de l'existence d'un signe positif entre l'IDE et la tradition du respect de la loi de l'État de droit, car la variable mesure l'impartialité et le degré du respect de la loi. Quant aux profits d'investissement, montre l'évolution du risque d'investissement que le risque politique ne couvre pas, cette variable agit positivement sur l'IDE selon elle.

Elle parle d'un signe négatif entre l'IDE et l'implication des organisations religieuses dans la politique, car cette variable montre aussi la domination de la société par un seul groupe religieux en excluant les autres religions dans le domaine politique, elle parle aussi d'existence d'un signe négatif entre les conditions socioéconomique et l'IDE, car cette variable montre une pression socioéconomique qui conduit le pays dans une situation d'insatisfaction.

La stabilité du gouvernement est le respect de l'engagement tenu par le gouvernement ainsi que sa durabilité. Fatima Boualam a dit qu'on peut s'attendre à un signe positif entre cette variable et l'IDE. La responsabilité démocratique mesure le degré de la démocratie dans un pays, plus le pays démocratiquement, plus il attire les IDE, d'après elle, il existe un signe positif entre cette variable et l'IDE.

2. Analyse des résultats de l'enquête menée dans la wilaya de Tizi Ouzou :

2.1. Secteur d'assurance :

L'AXA, La société AXA, est une compagnie d'assurance française installée en Algérie de plus de 4 ans, et qui dispose d'un capital de 2 milliard de dinars et d'un effectif de plus de 200 employés. L'origine de son effectif est diversifiée entre les étrangers et les locaux, elle vise sur un investissement à long terme. Selon AXA, le choix de l'Algérie a été fait sur sa taille de marché, mais aussi sur le risque formulé par la COFACE qui décrit l'Algérie comme un pays moyen risqué où règne la stabilité politique. Cette société s'inscrit dans le cadre d'un

Chapitre III : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie

programme de privatisation, son siège se situe à HIDRA. Depuis son installation jusqu'à nos jours, elle a créé plus de 200 emplois (ingénieur, directeur et ouvrier). AXA a créé un climat de confiance avec sa clientèle. Elle ne vise pas seulement que l'Algérie, mais aussi d'autres pays, sa part de marché est moyenne et elle juge positivement l'évolution du climat d'investissement en Algérie.

2.2. Secteur Bancaire

La société générale Algérie

La société générale est une entreprise bancaire, dont son pays d'origine est la France, cette société s'est installée en Algérie depuis 1999, qui dispose d'un capital de 10.000.000.000 da. L'origine de son effectif est locale, son effectif est plus de 200 employés. Leur choix de l'Algérie comme pays hôte est basé sur des critères tels que la disponibilité des ressources naturelles, la taille du marché et la position stratégique, mais aussi à cause des incitations d'investissement que l'Algérie offre à ses banques. L'investissement de cette banque s'inscrit dans le cadre d'un programme de privatisation. Selon la société générale, il existe d'autres pays plus attractifs que l'Algérie qui sont (pays du Golf et asiatiques), ils sont plus attractifs que l'Algérie à cause de leur taille et potentielle du marché qui est supérieure à celui de l'Algérie, et aussi pour leurs situations économique et faiblesse des coûts de productions.

Trust banque Algérie Trust banque Algérie est une banque étrangers, installé en Algérie depuis 2002, son pays d'origine est le BAHREIN, et son réseau compte 17 agences sur le territoire Algérien. Son capital s'élève à 13 Milliard de DA, et d'un effectif de plus de 200 emplois dont la majorité est locale. Elle mise sur un investissement à long terme. Selon Trust, le choix de l'Algérie a été fait sur sa taille du marché. Cette société s'inscrit dans le cadre d'une privatisation, son siège se situe à HIDRA. Depuis son installation elle a créé plus de 200 postes de travailles entre ingénieurs et ouvrier. Elle ne vise pas seulement l'Algérie mais aussi d'autres pays, elle a installé un climat de confiance avec sa clientèle, et juge le processus de négociation avec l'autorité locale facile, sa part de marché est moyenne et selon truste il y'a d'autres pays plus attractifs que l'Algérie comme la Chine, l'Inde et cela est motivé par rapport à la faiblesse des coûts de production.

Chapitre III : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie

2.3. Secteur de construction

Dans cette section, nous avons des réponses venant de deux entreprises de construction que nous citerons et leurs analyserons une par une.

La CRCC : C'est une entreprise chinoise de construction routière, elle possède plus de 25 000, 000,000 DA comme capital, et a à son effectif plus de 200 employés, dont leurs origine sont mixte (locaux et étrangers).

La CRCC est installée, ça fait plus de 5 ans, leurs investissement ne s'inscrit pas dans le cadre d'un programme de privatisation, mais dans un cadre de collaboration avec l'État algérien. Le choix de l'Algérie comme pays d'accueil est basé sur des critères comme (la demande de construction d'infrastructure) besoin d'élargissement du marché (à la recherche d'économie d'échelle). Selon cette société, il existe d'autres pays plus attractif que l'Algérie, là où il y a une faiblesse de la construction d'infrastructure, une politique d'État moins faible (une faible intervention de l'État), car leurs processus de négociation avec les autorités locales algériennes est difficile, qui les obligent à coopérer avec une entreprise locale. L'absence d'incitation n'a eu aucun effet sur leur investissement. La CRCC se dit satisfaite de leur investissement et estime l'investissement en Algérie facile. Elle trouve l'évolution du climat de l'investissement en Algérie positive, mais propose une recommandation pour améliorer ce dernier afin d'être plus attractif (changement de règlements de la création d'une entreprise pour les étrangers et création sans limite pour les étrangers). Depuis leur installation jusqu'à nos jours, elle a créé des centaines milliers d'emplois ; juge faible les compétences de la main d'œuvre algérienne, les qualités des employés algériens recrutées sont les ingénieurs et les ouvriers, dont les ingénieurs ont bénéficié d'une formation en Chine.

La CRCC a ramené avec elle des techniques de constructions (plus efficace et moderne). Elle vise d'autres marchés (à l'échelle internationale) et est en concurrence directe avec les entreprises locales et d'autres entreprises étrangères. Elle détient une part de marché moyenne. D'après elle, son installation a rapporté un plus à l'économie algérienne, car la création de l'AutoRoute Est-Ouest a permis de réduire le temps de transport (trajet) et d'autres effets favorables qui ont permis de booster l'économie algérienne.

OHINA RAIL NAY : C'est une entreprise chinoise de construction, d'étude, de réalisation d'œuvre d'Art, qui a à sa possession comme capital, 5 000, 000,000 DA. Son effectif

Chapitre III : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie

est mixte (locaux et étrangers), dont un effectif de plus de 200 employés, son type d'investissement est un IDE avec un taux de 15% de partie transférable.

D'un côté, elle a choisi l'Algérie comme pays hôte à cause du risque pays formulé par la COFACE, qui décrit l'Algérie comme un pays hautement sécurisé, mais aussi sur des critères tels que, la taille du marché, faiblesse des coûts de production, sa position stratégique, et de l'autre, elle explique que c'est l'État algérien qui a voulu leur présence dans le pays. Selon cette société, il existe d'autres pays plus attractif que l'Algérie (Angola, Mali, Tunisie, l'Arabie Saoudite, ainsi que d'autres pays), à cause de leur climat politique, climat macroéconomique, la taille du marché, la main d'œuvre, législation et système juridique, situation économique, démarches administratives, faiblesse des coûts de production, mais aussi les normes fiscales et la facilité d'accès aux investissements étrangers. Elle trouve difficile le processus de négociation avec les autorités locales algériennes, et n'est pas satisfaite de la qualité des interlocuteurs publics, cause de la complexité de démarches administratives et la lenteur de la démarche, elle rencontre énormément de blocage et leurs impôts sont élevés. Leur investissement a été influencé par l'incitation d'où la loi 51/49, qui leur permet de compenser leurs pertes, elle explique que cette loi rend leurs investissements insatisfaits et trouve l'investissement en Algérie difficile (trop d'impôt et la démarche administrative est lente).

D'après elle, l'évolution du climat de l'investissement en Algérie est négative, et propose la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires, ouverture du marché au monde et favorisé les IDE et les échanges en leurs diminuant tout en restant dans une politique de protectionniste.

Depuis son installation jusqu'à nos jours, elle a recruté plus de 750 employés algériens (des ingénieurs, directeurs et ouvriers), ces derniers incompetents, marquent de savoir-faire, d'endurance dans le travail. Toutefois, certains d'entre eux ont bénéficié des formations à l'extérieur qui rentrent dans l'accord de signature de contrat avec les autorités algériennes. Ces formations ont permis l'augmentation de savoir-faire de ces derniers et pense à améliorer sa production avec ceux qui ont bénéficié des formations, mais aussi en ramenant des expert dans d'autres pays. Elle entretient de bonnes relations avec leur fournisseur. La société chinoise a ramené avec elle comme technologie, des techniques, des matériaux de constructions et le savoir-faire qui est transmis à la main d'œuvre locale.

Chapitre III : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie

Actuellement, elle est installée dans 60 pays dans le monde et vise d'autre, afin d'élargir son champ d'activité. Elle se trouve à concurrence directe avec les entreprises locales de constructions (privées et étatique) et détient une part de marché moyenne.

D'après elle, son installation a rapporté un plus à l'économie algérienne, car elle a créé d'emplois (diminution du taux de chômage), formé de la main d'œuvre local dans divers domaines, et versé des impôts à l'État tels que les IRG et IBS. Au terme de la présentation des réponses données par les entreprises, nous pouvons dire que les entreprises installées dans la willaya de Tizi Ouzou ont choisi à cause de la taille du marché et la bonne notation obtenue par l'Algérie de la part de la COFACE en la présentant comme pays sécurisé. 2/5 (2 entreprises sur 5) se disent satisfaites de l'IDE et du climat d'affaire. Contrairement au pays du Golf, 3/5 des entreprises étrangères préfèrent élargir leurs novations dans d'autre pays, 1/5 juge que la main d'œuvre algérienne est élevée et incompétente.

Chapitre III : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie

Section 2 : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie :

Introduction

A l'instar des pays investisseurs, les IDE sont sujet de débats au niveau des pays hôtes et cela entre ceux les considérant comme nécessaire au développement et ceux qui les considèrent comme menace pour le pays.

Dans cette section nous allons présenter les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie, et aussi quelques recommandations pour améliorer le climat de l'investissement étranger dans notre pays.

1. Les incitations à l'implantation des entreprises étrangères :

1.1. Les équilibres macroéconomiques :

En matière de croissance, l'Algérie continue de profiter du dynamisme des marchés pétroliers mondiaux. Sa performance est solide, affichant une forte croissance et des excédents budgétaires et extérieurs importants. Le taux de croissance du PIB réel de l'Algérie est passé de 3 % par année entre 2000 et 2002 à 6 % entre 2003 et 2004, essentiellement sous l'effet d'une politique budgétaire expansionniste et de l'augmentation de la production des hydrocarbures. La hausse des cours du pétrole a permis à l'Algérie de renforcer encore plus sa position extérieure⁴. En effet, grâce aux politiques macroéconomique prudentes et au prix élevé du pétrole l'Algérie a nettement réduit son endettement extérieur passant de 46.1 % en fin 1999 à 15 % en 2005, et la baisse du taux d'inflation passant de 29,7 % en 1995 à 1,4 % en 2002, et ceci suite à la stabilité de secteur des hydrocarbures.

1.2. Disponibilité des ressources naturelles

L'Algérie est un important exportateur d'hydrocarbures (pétrole et gaz). C'est le quatorzième exportateur de pétrole du monde et il fournit près de 20 % du gaz naturel de

⁴ GUERID., Omar. « L'investissement direct étranger en Algérie: Impacts, opportunités et entraves, Recherches économiques et managériales », N°3-juin 2008, P.36.

Chapitre III : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie

l'Europe. Sa richesse en matière de ressources naturelles lui permet de jouer un rôle géostratégique important dans la région.

L'Algérie : un grand marché, à proximité des grands marchés potentiels Par rapport à ses voisins du Maghreb, l'Algérie bénéficie auprès des entreprises intéressées par la région d'un marché plus étendu, car l'accès et la taille du marché intérieur sont des facteurs décisifs dans la prise de décision d'investir sur place .les entreprises installées en Algérie jugent la taille du marché intérieur encore plus importante qu'elles ne le pensaient avant leur installation.⁵

Géographiquement, l'Algérie occupe une place stratégique et sa proximité des pays européens lui permettra de développer son potentiel en matière des investisseurs étrangers et de créer une vaste zone de libre-échange entre les deux rives de la méditerranée.

1.3. Abondance des ressources humaines

Depuis l'indépendance, l'Algérie a opté pour un enseignement gratuit et obligatoire. Actuellement, l'Algérie possède un réservoir de 75% de la population en âge de formation. L'Algérie assure l'accès à l'école à environ 85% pour les enfants ayant atteint l'âge de 6 ans à 14ans.⁶

1.4. Le développement des infrastructures et transports

Les infrastructures de base en Algérie sont à la dimension du territoire. Leur développement sera un atout pour l'économie, avec environ de 135 000 km. Le réseau routier Algérien est plus important dans le Maghreb avec un ratio de 3,7 km pour 1000 habitants. Le réseau ferroviaire couvre une grande partie du pays il s'étend sur 4500km et dispose de plus de 200 gares commerciales opérationnelles. La nouvelle aérogare d'Alger, d'une grande capacité et dotée des équipements les plus modernes, est opérationnelle depuis l'année 2006.

Sur le plan maritime, l'Algérie dispose de 13 ports principaux, dont 9 polyvalents et 4 spécialisés dans les hydrocarbures. Le port d'Alger réceptionne plus de 30% de la marchandise importée en Algérie⁷. Dans le secteur de transport, la stratégie prévue dans le plan de lancement 2001- 2004 combine des investissements de réhabilitation/ extension avec l'ouverture au secteur privé, ainsi que le nouveau programme 2010-2014 prévoient, pour la fin de 2014 la construction de lignes rapides, l'achèvement du métro et du Tramway d'Alger, ainsi la

⁵ Ibid. p.38.

⁶ ANDI, « investir en Algérie », 2010. p.1.

⁷ Guide d'investissement en Algérie, 2013, p.30.

Chapitre III : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie

réalisation des nouvelles installations aéroportuaires et de ligne de Tramway pour cinq nouvelles villes d'Algérie. Plusieurs secteurs considérés prioritaires en Algérie, en donnant ainsi les différents secteurs stratégiques et les opportunités qui en découlent :

1.4.1. Hydrocarbures, énergies et mines

L'Algérie est dotée d'importantes infrastructures et des grandes capacités de production, ce secteur a connu des évolutions remarquables, depuis l'adoption de la loi n° 91-21 du 4 décembre 1991, amendant la loi n°86-14 sur les hydrocarbures et concernant ainsi l'ouverture de ce secteur à l'investissement étranger. Cette démarche novatrice a donné une véritable impulsion de partenariat. Dans le domaine d'énergies renouvelables, outre la construction de grandes centrales solaires, un objectif à l'horizon 2030 et la production de 22 000MW d'électricité à partir des énergies renouvelables. Concernant le domaine des mines, les résultats sont en déphasage par rapport aux potentialités de l'Algérie en ressources minières. L'Algérie a adopté le 3 juillet 2001, une nouvelle loi minière qui encourage l'investissement des nationaux et étrangers⁸.

1.4.2. Technologies de l'information et de la communication

Dans ces deux secteurs, l'Algérie apparaît actuellement comme le grand marché de l'espace méditerranéen, des programmes d'équipements considérables sont lancés. Plus de 12 millions de lignes téléphoniques mobile 3 millions de lignes supplémentaires pour la téléphonie fixe. Plusieurs centaines de milliers d'ordinateurs pour les établissements éducatifs, des cybercafés. Sur le plan législatif et réglementaire, un décret a été promulgué en octobre 2000, autorisant et libéralisant l'exploitation des services internet, les investisseurs étrangers spécialisés dans le Net sont autorisés à s'implanter en Algérie via des sociétés de droit Algérien⁹.

1.4.3. Santé et infrastructures sanitaires

Le taux global de couverture de la population en personnel médical est passé de 1,3 pour 1000 habitants en 2005, le nombre de médecins est de 1,3 pour 1000 habitants. Le secteur de la santé a bénéficié de dotations budgétaires et de programmes de réorganisation adéquate qui ont été mis en œuvre en 2002. 1.4.4. Agriculture, agroalimentaire et pêche Un plan national de développement agricole (PNDA) a été mis en

⁸ Guide d'investissement en Algérie, 2013, P.33

⁹ GUERID., Omar. « L'investissement direct étranger en Algérie : impact, opportunité et entraves, recherches économiques et managériales », Op.cit, p.36.

Chapitre III : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie

œuvre de le dans le but de créer toutes les conditions techniques, économiques, organisationnelles et sociales nécessaires pour faire jouer au secteur de l'agriculture un rôle plus dynamique dans le développement économique. Pour le secteur de la pêche une démarche similaire de dynamisation est en cours, actuellement la production atteint 130 000 tonnes environ, la zone de pêche estimée à 9.5 millions d'ha, demeure l'largement inexploitée.¹⁰

2-les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères :

Malgré les atouts que dispose l'Algérie en matière d'IDE pour atteindre le niveau le plus rentable des flux des IDE, cela ne se limite pas à dire que les carences et les obstacles sont absents, au contraire, il y en a plusieurs.

2.1. Ralentissement dans la mise en place du programme de privatisation

Certains segments de l'économie restent sous le contrôle étatique et le rythme du programme de privatisation s'est ralenti à cause du long héritage de l'économie centralisée dont le secteur public se chargeait d'un rôle dominant dans l'économie. En effet, l'essentiel du marché est propriété des banques publiques. Par contre, les banques et les établissements financiers privés jouent un rôle marginal dans l'économie. Cette omniprésence pourrait constituer un véritable frein pour la pénétration de tout nouvel opérateur privé, local et étranger.

2.2. Mauvaises images et un déficit de communication

L'Algérie souffre d'un déficit d'image et de communication à l'étranger, déficit caractérisé par une absence de visibilité de la politique nationale d'investissement, en grande partie liée à l'indisponibilité d'informations qualitatives sur les flux et tendances des IDE par secteur et par pays d'origine, un manque de coordination entre les différents acteurs de l'investissement, et la méconnaissance du milieu des affaires étranger, une faible communication sur les réformes et les nouvelles réglementations adoptées en vue de la libéralisation de l'économie nationale, et par conséquent une mauvaise application des nouvelles règles et procédures affecte négativement et considérablement l'image que reflète l'Algérie à l'extérieur, influant ainsi sur l'attractivité du pays des investisseurs étrangers.¹¹

¹⁰ GUERID., Omar. « L'investissement direct étranger en Algérie : impact, opportunité et entraves, recherches économiques et managériales », Op.cit, p.36.

¹¹ Invest in med, « la carte des investissements en méditerranée », étude n°7,2010, p.38

Chapitre III : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie

2.3. La difficulté d'accès au foncier industriel

Le foncier est le plus important obstacle à la création et au développement d'un secteur privé national et étranger dynamique en Algérie. L'accès au foncier industriel est compliqué à cause de l'indisponibilité des terrains et des manœuvres spéculatives. Par ailleurs, la méconnaissance de la part de l'administration publique de la disponibilité et de la viabilité des terrains est perçue par les investisseurs potentiels comme étant un obstacle à tout investissement. Cependant, l'État a essayé de remédier à cela en créant « l'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière (ANIREF) » par le décret exécutif n°07-119 du 23 avril 2007 qui compte pour objectif stratégique l'appui nécessaire, dont les investisseurs ont besoin dans leur recherche d'une assiette foncière, afin de pouvoir y implanter leurs projets.¹²

2.4. Le retard dans les infrastructures

La chaîne portuaire qui traite la quasi-totalité des marchandises importées en Algérie souffre de graves dysfonctionnements. La planification entre les différents acteurs, spécialement les autorités portuaires, les transitaires, les douaniers, les importateurs et les armateurs, est inefficace. Il faut espérer que la formalisation des services douaniers et l'utilisation de nouveaux équipements spécialisés, (tels que le scanner), allègera les procédures de dédouanement au port d'Alger, principal port du pays. Par ailleurs, il ressort des entretiens entre la CNUCED et des opérateurs nationaux que de nombreux retards dans les infrastructures constituent des freins à l'investissement étranger, notamment dans les ports, les aéroports internationaux et les chemins de fer, ainsi que dans la distribution de l'électricité et du gaz et l'accès aux télécommunications.¹³

2.5. Un système judiciaire inefficace

Malgré les réformes récentes du système judiciaire, les procédures demeurent lentes et inefficaces. De plus, la bureaucratie et le manque de confiance dans le système judiciaire, en particulier dans le règlement des litiges commerciaux, sont perçus par les opérateurs étrangers comme obstacles aux investissements en Algérie

¹² ANIREF, au service de l'investissement, 2007, p.10.

¹³ CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement », Algérie, 2004, p.66.

Chapitre III : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie

3-Recommandations pour l'amélioration du climat d'investissement :

- L'Algérie doit mettre en place de nouvelles stratégies pour l'amélioration des infrastructures pour les entreprises, l'élargissement des réseaux de distribution et la création d'un tissu industriel au niveau national.
- De plus, les procédures administratives et la mise en place d'un moyen de diffusion des informations à l'extérieur du pays.
- Simplifier les relations entre les organismes étatiques chargés de l'IDE et renforcer la coordination en déterminant clairement la fonction de chaque organisme
- Assurer une meilleure formation du personnel de l'ANDI et des diplomates en poste à l'étranger ;
- Mettre en place une stratégie de promotion de l'investissement à travers l'ANDI. Il est cependant nécessaire de faire auparavant un audit de l'Agence afin qu'elle puisse répondre aux critères internationaux de promotion des IDE.
- Ainsi, l'ANDI pourrait organiser une campagne internationale de marketing portant sur le potentiel d'investissement en s'appuyant sur le corps diplomatique en poste à l'étranger, celui-ci pouvant jouer un rôle actif en termes de techniques de ciblage des investisseurs. Élaborer une politique de promotion de l'investissement et de communication portant sur les réformes les plus importantes réalisées par l'Algérie auprès de la communauté internationale des affaires, par la mise en ligne de textes législatifs en plusieurs langues.

Chapitre III : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie

Conclusion :

A travers l'étude empirique menée par Fatima Boualam et notre analyse effectuée au sein des entreprises étrangères, nous pouvons dire que la taille du marché est l'un des déterminants le plus attractif des IDE en Algérie.

L'Algérie a modifié sa vision et sa stratégie à l'égard des investisseurs étrangers. Ainsi, il a été instauré à partir de 1990, une politique graduée d'ouverture et d'attractivité des IDE, en proposant des incitations fiscales, douanières et financières. Cependant, ce changement n'a pas eu de conséquences importantes sur les flux d'IDE entrants. Ceci s'explique par le fait que l'Algérie présente un environnement peu propice à l'investissement.

D'une part, les fondamentaux économiques qui commencent récemment à s'améliorer sont basés sur une économie fragile. Cette dernière est fondée sur un seul pilier qui est celui des hydrocarbures. Car en effet le prix du pétrole fluctue constamment. D'autre part, le climat des affaires étouffe les entreprises. Ces dernières sont confrontées à la bureaucratie, la corruption, le secteur informel et le manque d'accès à l'information. Par ailleurs, les investisseurs se plaignent du manque de qualification de la main d'œuvre et d'accès difficile au foncier. Ce sont autant d'éléments qui font de l'Algérie un pays peu attractif pour les investisseurs directs étrangers. L'Algérie doit en premier lieu diversifier la structure de son économie, renforcer ses infrastructures et améliorer le climat des investissements avant d'accorder des incitations qui ne font qu'absorber des capitaux qui auraient pu être utilisés pour renforcer l'attractivité structurelle.



Conclusion générale



Conclusion générale

Depuis la fin des années 1980, les IDE ont connu une montée en puissance et sont considérés comme une source stable de financement et surtout un vecteur important pour le transfert de nouvelles technologies, de capacités d'innovations et de méthodes d'organisations. Cette progression est le fruit de plusieurs programmes de privatisation, de plusieurs réformes économiques visant la libéralisation des pratiques économiques. Cependant, le choix des firmes (FMN) pour leur implantation se fait en fonction de leurs stratégies et les avantages offerts par les pays d'accueil. De ce fait, deux grands déterminants sur lesquels se basent les firmes dans leur choix de localisation ont été relevés, en distinguant les déterminants économiques et les déterminants d'ordre institutionnels.

D'après les résultats de notre enquête de terrain relative à la capacité d'attraction de l'Algérie en matière d'IDE, l'Algérie s'est engagée depuis son indépendance dans une concurrence pour l'attractivité des IDE. Ce pays a déployé beaucoup d'efforts depuis des années pour attirer d'avantage des capitaux étrangers, mais le résultat est que le pays n'a pas réussi à attirer qu'un nombre limité des investisseurs étrangers.

Par ailleurs, malgré la disponibilité des ressources naturelles et humaines, la place géostratégique que le pays occupe et l'importance du marché, l'Algérie n'arrive pas vraiment à profiter de ces avantages. L'Algérie a réussi à attirer les IDE que dans deux secteurs à savoir : le secteur des hydrocarbures et le secteur de télécommunication, l'agroalimentaire et les infrastructures.

À travers nos résultats sur le climat des affaires en Algérie qui ont été jugées défavorables par les responsables des quatre organismes étrangers interrogés au cours de notre enquête, ce dernier se présente comme une entrave vis-à-vis des investisseurs étrangers. Ces derniers ont affirmé que les réformes économiques que le pays a engagé, sont parmi les motifs d'implantation de leurs entreprises en Algérie, et peuvent être des incitateurs pour les prochains investisseurs étrangers, ce qui explique que ce pays a une grande capacité d'attraction d'IDE si le gouvernement algérien mettait en œuvre une meilleure politique de gouvernance.

Enfin, nous suggérons un ensemble de perspectives destinées à l'amélioration du climat d'investissement en Algérie devant rendre le territoire algérien plus attractif d'IDE à savoir :

Conclusion générale

La réforme du marché foncier pour garantir une facilité d'acquisition du terrain pour l'investissement

L'amélioration de l'image du pays à l'extérieur et de l'accès à l'information

L'aménagement des infrastructures, les zones industrielles en particulier

L'élargissement des réseaux de distribution

La stabilité du code légal des investissements

La souplesse dans les procédures administratives

la formation d'une main-d'œuvre de qualité

En conclusion, l'ouverture de l'Algérie à une économie de marché doit être accompagnée par la mise en place des institutions efficaces et performantes et d'un capital humain de qualité qui assure une meilleure fonction du système économique pour renforcer son attractivité vis-à-vis des IDE



Bibliographie



Bibliographie

Ouvrage :

- Amelon Jean Denis Tersen (1996), op. Cit., pp. 15 – 16.
- Amelon Jean-Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p 216
- Amelon Jean-Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p.214
- Claire Mainguy : les investissements directs étrangers dans les pays en développement : la diversité des impacts, Éditions l'Harmattan Amazon, France pp 71-81
- Claire Mainguy : les investissements directs étrangers dans les pays en développement : la diversité des impacts, Éditions l'Harmattan Amazon, France p73
- CNUCED, « Rapport sur l'investissement dans le monde », Nation Unis, New York et Genève, 2011, p. 10.
- D. TERSEN, J-L BRICOUT : l'investissement international, Armand Colin/Masson, Paris ,1996.
- Denis Tersen (1996), op. Cit., p. 8.
- Denis Tersen (1996), op. Cit., p. 9
- Denis Tersen (1996), op. Cit., pp. 10 - 11.
- Denis Tersen : « L'investissement international », Editions ARMAND COLLIN, Paris, 1996, pp. 6 - 16.
- HARRISON., A, DALKIRAN., E et ELSEY., E. « Business international et mondialisation », Edition Boeck, Bruxelles, 2004, P.315.
- Hind OUGUENOUNE, op. Cit., p. 317.
- Ibid, p.17.
- Idem, pp. 8 - 10.
- -Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p211.
- Manuel de la balance des paiements du FMI, 5eme édition
- OCDE, Définition de référence des investissements directs internationaux, 4ème édition, 2008, Paris. p45

Bibliographie

- Wladimir Andreff : « les multinationales globales », Éditions LA DECOUVERT, Paris, 1996, p. 30.

Thèses et mémoires :

- ALLOUI Farida, L'impact de l'ouverture du marché sur le droit de la concurrence, sous la direction de ZOUAIMIA Rachid, de Magistère en Droit, option droit des affaires, Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou (Algérie), 2011, p.40
- BOUALAM Fatima « Investissement Direct à l'Étranger le cas de l'Algérie », université montpellier1, 12 juillet 2010, p111, 112, 116
- Chiha Khemici, Keddi Abd elmajid «investissement direct étranger et croissance économique (cas : région du Maghreb) » n°:08 –mai 2013. Université Alger
- HAID, Zahia, La politique d'attractivité des IDE en Algérie, cas de la banque BNP PARIBAS, sous la direction de MALIK Samir, Mémoire de Magistère en Sciences Economiques, Université Abu Bakker Belkaid Tlemcen (Algérie), 2012, p.5 .
- IGHOUL OULED RABAH Safia, « Le principe de la liberté du commerce et d'industrie», Revue critique de droit et sciences politiques, faculté de droit, université Mouloud Mammeri, n°2, 2006 p.66
- Le régime d'investissements étrangers en Algérie : aspects juridiques Abderrahmane Benhama, UNIVERSITÉ PARIS I PANTHÉON-SORBONNE École doctorale de Droit de la Sorbonne Département de droit privé
- MOUSSOU H : Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et Maroc). Mémoire de magister en Sciences économiques, option : MBF. Université de Béjaia, 2007.

Lois et textes juridiques :

- . CNUCED (2004), op.cit, p. 14
- Ambassade de France en Tunisie, fiche de synthèse de la mission économiques, « IDE en Tunisie et présence Française en 2005 », 2006, p. 1.

Bibliographie

- ANDI, « investir en Algérie », 2010. p.1.
 - ANIMA. « Investissements Directs Etrangers et partenariats vers les pays MED en 2009 », Etude n°14, 2010, P.38.
 - ANIREF, au service de l'investissement, 2007, p.10.
 - Article 19 de la constitution de 1989 stipule : « l'organisation du commerce extérieur, même si elle relève toujours de la compétence de l'État, va être désormais précisée par la loi qui en détermine les conditions d'exercice et de contrôle »
 - Article 58 de l'ordonnance n°01-03 du 20/07/2001 modifiée et complétée dans l'ordonnance n°09-01 du 22/07/2009.
 - Article 75 Loi de finance n° 14-10, portant la loi de finance pour 2015, journal officiel de la république
- Articles et revues :
- CNUCED, « Examen de la politique d'investissement en Algérie », New York et Genève, 2004, p. 1.
 - CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement », Algérie, 2004, p.66.
 - Décret exécutif N°09-183 du 12/05/2009.
 - Décret législatif n°93-12 du 19 correspondant aux 5/10/1993
 - Doing business 2017, égalité des chances pour tous. Publication de 25 octobre 2016. In : français.doingbusiness.org
 - GUERID., Omar. « L'investissement direct étranger en Algérie: Impacts, opportunités et entraves, Recherches économiques et managériales », N°3-juin 2008, P.36.
 - Guide d'investissement en Algérie, 2013, p.30.
 - Guide d'investissement en Algérie, 2013, P.30et33
 - Invest in med, « la carte des investissements en méditerranée », étude n°7,2010, p.38
 - L. Bouzeine et S. Horchani : « Privatisation et Investissement Direct Etranger, cas de la Tunisie », Colloque sur les Investissements Directs Etrangers, Tunisie, Mars 2006, p. 8.

Bibliographie

- L. Bouzeine et S. Horchani : « Privatisation et Investissement Direct Etranger, cas de la Tunisie », Colloque sur les Investissements Directs Etrangers, Tunisie, Mars 2006, p. 8.
- L'ordonnance n°01-03 du 20août 2001 relative au développement de l'investissement
- La loi de finances complémentaire 2009
- La loi de finances complémentaire 2022 publié au journal officiel
- La loi n° 16-09 du 3 août 2016
- Ordonnance 03-11 du 26/08/2003
- Ordonnance 10-04 du 26/08/2010
- Rapports et Colloques :
- ZOUAIMIA Rachid, « Le régime des investissements étrangers en Algérie », in Journal du droit international, 1993, p.10

Sites web :

- <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-economique-et-financier/1198941-ide-definition-traduction-et-synonymes>
- <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-economique-et-financier/1198941-ide-definition-traduction-et-synonymes/>
- <https://economy-pedia.com/11041070-foreign-direct-investment-fdi#menu-1>
- [https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2001/06/pdf/loungani .pdf](https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2001/06/pdf/loungani.pdf)
- <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2001/06/pdf/loungani>
- <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2021/F2021100.pdf>
- <https://www.lexpressquotidien.dz/2022/08/23/projet-de-loi-relative-a-la-promotion-de-linvestissement-2022-revolution-ou-mutation-des-regles-generales/>
- <https://blog.convergence.link/chiffres-cles-les-entreprises-etrangees-en-algerie/>
- [www.dz.strategies.fid.](http://www.dz.strategies.fid)



*Liste des tableaux et
figures*



Liste des tableaux et figures

Liste des tableaux :

Tableau N° 01 : la comparaison entre l'investissement de portefeuille et l'investissement direct étranger.....	11
Tableau n°2: les avantages et les inconvénients à la création des filiales	14
Tableau n°3 : Les avantages et inconvénients de la fusion-acquisition	16
Tableau n°4: Les avantages et les inconvénients de la joint-venture.....	17
Tableau n°5 : Les avantages et les inconvénients de la licence	18
Tableau n°6 : Les avantages et les inconvénients de la franchise	18
Tableau n°7 : les garanties accordées aux investisseurs étrangers.....	36
Tableau n° 8: Évolution des IDE en Algérie	37
Tableau N°9: Répartition des investissements déclarés par secteurs d'activité (2002- 2011)	42
Tableau N°10: Évolution des flux d'IDE à destination de l'Algérie (MUSD, 2007-2014). .	44
Tableau n°11 : Flux et stocks d'IDE entrants dans les pays du Maghreb sur 2000-2013 (en millions de dollars Américains.	48
Tableau 12 : comparaison entre l'attractivité de l'Algérie et quelques pays voisins.....	54.
Tableau 13: création d'entreprise en Algérie comparaison avec les pays voisins et ceux de l'OCDE.	55

Liste des tableaux et figures

Liste des figures :

Figure N°1 : flux mondiaux d'IDE entre 2005-2010 en milliards de dollars	12
Figure N°2 : bilan des entreprises étrangères en Algérie.	38
Figure N° 3 : Origine des principaux flux vers l'Algérie(2008-2010)	41.
Figure N°4 : flux des IDE enregistrés en Algérie durant la période 2000-2014.....	44
Figure N°5: Répartition des projets d'IDE par secteur en Algérie entre 2002-2008	49
Figure N°6 :Répartition sectorielle des IDE au Maroc en 201450
Figure N°7 : Répartition sectorielle des IDE en Tunisie.	52



Table des matières



Table des matières

Remerciements.

Dédicaces

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction Générale2

Chapitre I : Investissement Direct Étranger

Introduction au chapitre7

Section 1 : IDE comme une forme d'intervention d'une entreprise à l'étranger.....8

1. Définition de l'investissement direct étranger8

1.1. Selon le FMI8

1.2. Selon l'OCDE8

2. Différents exemples d'investissement direct à l'étranger9

3. Caractéristiques de l'IDE9

4. Distinction des IDE avec d'autre forme d'investissement.....10

Section 2 : Différents formes de l'IDE13

1 .Différentes formes de l'IDE..... 13

1.1. La création des filiales13

1.2. Les transplants14

1.3. Les fusions acquisitions15

1.4. Les joint-ventures.....16

2 Les nouvelles formes d'investissement international 17

2.1. Les licences et les franchisages.....17

2.2 La sous-traitance19

Table des matières

2.3. La concession du réseau public.....	19
2.4. Le contrat de partage de la production.....	19
Section 3 : Les avantages pour le pays d'accueil.....	20
1. Les avantages pour le pays d'accueil.....	20
1.1 Croissance et développement humain.....	20
1.2 Croissance et investissement internationaux.....	20
1.3 Croissance et politique commerciale	21
1.4 Croissance et réduction de la pauvreté.....	22
2. Le rôle des IDE vis-à-vis des entreprises locales.....	23
3. Les transferts de technologies et les effets d'apprentissage.....	23
Conclusion du chapitre I	26

Chapitre II : État des lieux en Algérie

Introduction du chapitre II.....	27
Section 1 : Le cadre juridique d'IDE en Algérie.....	28
1. Une libéralisation progressive (1988-1996).....	28
2. Le régime juridique de déclaration des investissements à partir de 1990.....	28
3. Le code de 1993 (décret législatif n°93-12 du 05 octobre 1993).....	29
4. L'ordonnance n°01-03 du 20aout 2001 relative au développement de l'investissement.....	29
5. L'ordonnance n°01-03 du 20aout 2001 relative au développement de l'investissement.....	30
6. Texte extrait de la loi des finances 2022.....	31
6.1. Définir les missions du conseil de l'investissement.....	32
6.2. Convertir l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) en agence algérienne de promotions de l'investissement (AAPI).....	32

Table des matières

6.3. Faciliter les procédures	32
6.4. Création de système d'incitation à l'investissement dans les secteurs prioritaires au niveau des régions dont l'état accorde un intérêt particulier	32
3. les nouvelles mesures d'encouragement des investissements étrangères	32
4. - les déséquilibres et les voies d'y faire face	33
5-Recommandations et propositions	34
Section 2 : Le niveau de présence des entreprises étrangères en Algérie	37
1- Les entreprises étrangères en Algérie	37
2- Répartition des IDE par pays d'origine et par secteurs	40
2-1- Répartition des IDE par pays d'origine	40
2-2- Répartition des IDE par les secteurs bénéficiaires	41
Section3 : La position d'IDE de l'Algérie au niveau régional.....	43
1 .Analyses en termes de flux et de stocks des IDE entrants dans l'Algérie et les pays du Maghreb.....	43
1-1-L'Algérie	43
1-2-Le Maroc	46
1-3-La Tunisie.....	46
2. Répartition sectorielle des IDE pays du Maghreb	48
2-1-l'Algérie	48
2-2-Le Maroc	49
2-3-La Tunisie.....	51
3. Les mesures d'attractivité et les institutions chargées de la promotion des IDE en Algérie	52
3.1. Les mesures d'attractivité et la position de l'Algérie selon Doing business.....	52

Table des matières

Conclusion du chapitre II 56

Chapitre III : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie

Introduction au chapitre III.....	58
Section 1 : Étude empirique des déterminants des IDE en Algérie.....	59
1. Étude des déterminants économiques	59
2. Analyse des résultats de l'enquête menée dans la wilaya de Tizi-Ouzou	63
1.1. Secteur d'assurance	63
1.2. Secteur Bancaire.....	63
1.3. Secteur de construction	64
Section 2 : les incitations et les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères en Algérie	67
1. Les incitations à l'implantation des entreprises étrangères.....	67
1.1. Les équilibres macroéconomiques	67
1.2. Disponibilité des ressources naturelles	67
1.3. Abondance des ressources humaines.....	68
1.4. Le développement des infrastructures et transports	68
1.4.1. Hydrocarbures, énergies et mines	70
1.4.2. Technologies de l'information et de la communication....	70
1.4.3 Santé et infrastructures sanitaires.....	70
2- les contraintes à l'implantation des entreprises étrangères	71
2.1. Ralentissement dans la mise en place du programme de privatisation	71
2.2. Mauvaises images et un déficit de communication.....	71
2.3. La difficulté d'accès au foncier industriel.....	72

Table des matières

2.4. Le retard dans les infrastructures	72
2.5. Un système judiciaire inefficace	
3 : Recommandations pour l'amélioration du climat d'investissement	73
Conclusion du chapitre III	74
Conclusion Générale	77
Bibliographie	
Liste des tableaux et figures	
Table des matières	
Résumé	

Résumé :

L'investissement direct étranger (IDE) est réputé jouer un rôle dans le développement économique des pays en développement et émergents et même dans la croissance des pays développés. Un consensus semble s'être dégagé tant parmi les universitaires que parmi les décideurs, sur le rôle des IDE dans l'accélération de la croissance et l'intégration dans l'économie mondiale. Le débat actuel se concentre sur l'identification des canaux à travers lesquels les IDE affectent les performances économique.

Les différentes études empiriques et même si on ne détecte pas une unanimité totale, ont démontré et confirmé l'existence d'un lien de causalité positif entre l'investissement direct étranger et la croissance économique.

En Algérie, notre étude économétrique a montré que les IDE ont un impact trop faible sur la croissance économique. Ce constat est dû à la faible attractivité de l'économie algérienne. Pour bon nombre d'opérateurs étrangers, le climat des affaires en Algérie a réellement connu une avance remarquable, mais il reste encore trop d'efforts à déployer pour captiver substantiellement les investissements directs étrangers. Bureaucratie, difficultés d'accès au foncier, inadaptation du système bancaire et autres difficultés structurelles de l'économie nationale sont toujours évoqués comme étant des obstacles limitant l'attractivité et la captivité des investissements directs étrangers en Algérie.

En Anglais:

Foreign direct investment (FDI) is known to play a role in the economic development of developing and emerging countries and even in the growth of developed countries. A consensus seems to have emerged among both academics and policy makers on the role of FDI in accelerating growth and integrating into the global economy. The current debate focuses on identifying the channels through which FDI affects economic performance.

The various empirical studies, even if we do not detect total unanimity, have demonstrated and confirmed the existence of a positive causal link between foreign direct investment and economic growth.

In Algeria, our econometric study has shown that FDI has too little impact on economic growth. This observation is due to the low attractiveness of the Algerian economy. For many foreign operators, the business climate in Algeria has really experienced a remarkable advance, but there is still too much effort to be made to

substantially attract foreign direct investment. Bureaucracy, difficulties of access to land, inadequacy of the banking system and other structural difficulties of the national economy are always mentioned as obstacles limiting the attractiveness and captivity of foreign direct investment in Algeria.

En Arabe :

من المعروف أن الاستثمار الأجنبي المباشر يلعب دورًا في التنمية الاقتصادية للبلدان النامية والناشئة وحتى في نمو البلدان المتقدمة. يبدو أنه قد ظهر إجماع بين الأكاديميين وصانعي السياسات على دور الاستثمار الأجنبي المباشر في تسريع النمو والاندماج في الاقتصاد العالمي. يركز النقاش الحالي على تحديد القنوات التي من خلالها يؤثر الاستثمار الأجنبي المباشر على الأداء الاقتصادي.

الدراسات التجريبية المختلفة، حتى لو لم نكتشف الإجماع التام، أثبتت وأكدت وجود علاقة سببية إيجابية بين الاستثمار الأجنبي المباشر والنمو الاقتصادي.

في الجزائر، أظهرت دراستنا الاقتصادية القياسية أن الاستثمار الأجنبي المباشر له تأثير ضئيل للغاية على النمو الاقتصادي. وتعزى هذه الملاحظة إلى انخفاض جاذبية الاقتصاد الجزائري. بالنسبة للعديد من المشغلين الأجانب، شهد مناخ الأعمال في الجزائر تقدمًا ملحوظًا حقًا، ولكن لا يزال هناك الكثير من الجهود التي يجب بذلها لجذب الاستثمار الأجنبي المباشر بشكل كبير. تُذكر دائمًا البيروقراطية وصعوبات الوصول إلى الأراضي وعدم كفاية النظام المصرفي وغيرها من الصعوبات الهيكلية للاقتصاد الوطني كعقبات تحد من جاذبية الاستثمار الأجنبي المباشر في الجزائر.